

**BESOIN D'EMPLOYÉ(E)S  
PERMANENT  
et TEMPORAIRE**  
PLACEMENT DE PERSONNEL  
**MARIE-ANDRÉE  
LA FORCE**  
(418) 682-4194

# LE SOLEIL

STRAIGHT WIRE  
la haute  
fidélité  
**rotac**  
électronique inc.  
2873, chemin Sainte-Foy  
653-7768

JEUDI 28 MAI 1992

QUÉBEC, 96<sup>e</sup> ANNÉE, NO 149  
72 PAGES, 4 CAHIERS + 2 TABLOIDS

LIVRAISON À DOMICILE (7 JOURS) 3.50 TPS 0.24 TVQ 0.30 4.04

MONTRÉAL-OTTAWA 60¢

50¢ Plus TPS TVQ

## LE QUÉBEC

### La députée Caron se retire du nouveau plan de pension



La députée péquiste Jocelyne Caron est passée de la parole aux actes en annonçant, hier, son retrait du nouveau plan de pension amélioré des membres de

l'Assemblée nationale, vigoureusement dénoncé par le PQ. Le projet de loi bonifiant le régime de retraite a été adopté par 64 voix contre 15. **A-4**

## LA RÉGION

### Coleraine: le père dit avoir été battu par les policiers

Accusé de sévices physiques et sexuels sur ses 11 enfants, le père a prétendu avoir été battu par les policiers de la SQ lors de son arrestation. **A-3**

### «Ne jugez pas Rachel», dit le curé de La Guadeloupe

Une foule émue s'est rassemblée hier dans l'église de La Guadeloupe pour rendre un dernier hommage à Rachel Drouin et à ses deux garçonnets. **A-3**

## CAHIER SPÉCIAL

**Été 92**  
16 PAGES

La saison estivale 1992 s'annonce riche en promesses pour les Québécois : Fêtes du 350<sup>e</sup> anniversaire à Montréal, 25<sup>e</sup> anniversaire du Festival d'été à Québec et des activités populaires

dans chacune des régions. Sans oublier les théâtres d'été dont nous publions la programmation complète à l'intérieur de notre cahier spécial sur l'été 92. **Cahier C**

## ÉCONOMIE

### Modernisation envisagée chez F.F. Soucy: 115 millions

F.F. Soucy, de Rivière-du-Loup, est à la recherche du financement nécessaire à la modernisation de ses installations, un investissement estimé à 115 millions \$. **B-1**

## INDEX

### GÉNÉRAL

annonces classées	E-1 à E-6
Arts	D-9 à D-11
Bridge	E-5
Décès	E-7 et E-8
Économie	B-1 à B-7
Editorial	A-10
Horoscope	E-8
Idées du jour	A-11
Informations générales	A-3 à A-9 et D-3 à D-5
Le monde	D-1 et D-2
Où aller à Québec	D-10
Pierre Champagne	B-7
Québec et l'Est	B-7 et B-8, D-6 à D-8

### TABLOÏD

Bandes dessinées	S-15
Ce soir à la télé	S-16
Feuilleton	S-14
Mots croisés	S-14
Mot mystère	S-14
Sport	S-1 à S-13

## MÉTÉO

Ciel partiellement nuageux, maximum 18 et minimum 6. Demain : ensoleillé avec quelques nuages. **S-16**

# Les enfants de Duplessis exigent 400 millions \$

QUÉBEC — Un recours collectif au montant record de 400 millions \$ sera inscrit la semaine prochaine à Montréal au nom de ceux qu'il est convenu d'appeler « les orphelins et orphelines de Duplessis ».

par ROGER BELLEFEUILLE  
LE SOLEIL

Une douzaine de centres d'accueil, d'orphelinats et d'hôpitaux psychiatriques de la province, en plus de cinq congré-

gations religieuses, seront au banc des accusés. Ces dernières sont les Soeurs Grises, de la Charité de Québec, de la Providence, de la Miséricorde et les Franciscaines de Marie. Une communauté de frères pourrait s'ajouter à cette liste.

Les établissements impliqués sont pour la région de Montréal : l'orphelinat Notre-Dame-de-Liesse, le Mont Saint-Antoine, le Mont-Providence, Louis-Hypolite-Lafontaine (Saint-Jean-de-Dieu) et Huberdeau. À Québec et dans l'Est de la province, on retrouve les noms suivants : Robert-Giffard (Saint-Michel-Archange), la

Suite A-2, Enfants...



M. Jean-Guy Labrosse (à droite) réclame justice depuis plus de 40 ans. Hier, il était accompagné par Me Robert Fauteux, procureur d'un regroupement d'une cinquantaine « d'enfants de Duplessis ».

## Bélugas classés déchets dangereux

MONTRÉAL (PC) — Les bélugas du Saint-Laurent sont probablement victimes d'un agent infectieux, dont les ravages sont aggravés par la faiblesse générale de leur système immunitaire, une conséquence de leur intoxication chronique par les rejets des pollueurs industriels et agricoles du Saint-Laurent et des Grands Lacs.

C'est ce que révèle un bilan scientifique de l'état de santé de ce cheptel marin du golfe, publié hier par les trois chercheurs de l'Institut national d'écototoxicologie du Saint-Laurent, MM. Pierre Béland, Sylvain De Guise et Richard Plante. Cette recherche était parrainée par le Fonds mondial pour la nature et Environnement Canada.

Les trois chercheurs, qui ont procédé aux nécropsies de 45 bélugas (20 mâles et 25 femelles) depuis 1983, ont trouvé des concentrations alarmantes de métaux lourds comme le plomb et le mercure. Les bélugas recueillis par les chercheurs en contenaient tellement de contaminants qu'on a dû les classer comme déchets dangereux.

Il y avait environ 5000 bélugas dans le Saint-Laurent, il y a cent ans. Ce cheptel s'est stabilisé depuis entre 450 et 500 bêtes avant d'être placé, en 1983, sur la liste des espèces menacées.

Suite A-2, Bélugas...

## Washington compare les Serbes aux nazis



Un blessé demande désespérément de l'aide après un tir de mortiers qui a surpris plusieurs citoyens de Sarajevo qui profitaient de la trêve annoncée la veille pour se ravitailler.

## Des ruisseaux de sang à Sarajevo

BELGRADE (AFP, AP, Reuter) — Le bombardement du centre de Sarajevo qui a fait hier matin au moins 20 morts et 160 blessés, selon un bilan officiel provisoire, risque de compromettre les négociations, déjà fort laborieuses, sur le devenir de la Bosnie-Herzégovine alors que 5190 personnes ont perdu la vie ou sont portées disparus en deux mois de guerre.

Par la voix du porte-parole du département d'État, Richard Boucher, Washington a aussitôt comparé la brutalité des Serbes en Bosnie à celle des nazis pendant la deuxième guerre mondiale et répété que

le temps des hésitations était passé.

Les États-Unis ont repoussé l'éventualité d'une intervention militaire rapide en Yougoslavie, mais n'ont pas écarté la possibilité de sanctions supplémentaires contre la Serbie

qu'ils accusent de provoquer les pires souffrances en Europe depuis 1945.

Profitant d'une accalmie, que beaucoup attribuaient à la trêve conclue la veille sous l'égide du ministre russe des Affaires étrangères, Andreï Kozyrev, environ 200 personnes se trouvaient dans la rue piétonne Vase Miskina, en plein centre de Sarajevo. Vers 10 h 15, heure locale, l'explosion de plusieurs obus a causé un véritable carnage. « Des ruisseaux de sang coulaient

partout », a raconté un témoin, journaliste du quotidien local *Oslobodjenje*.

La télévision a montré des morts et blessés gisant dans des mares de sang. À l'hôpital orthopédique, les médecins devront procéder à l'amputation de membres chez une vingtaine de blessés, gravement atteints par des éclats d'obus, a indiqué un médecin, le dr Mihajlo Milosavljevic.

La veille, Sarajevo avait déjà vécu des moments dra- **Suite A-2, Ruisseaux...**

## Ottawa réussit à faire taire le tambour du lac Meech

TORONTO — La question de l'autonomie gouvernementale des peuples autochtones, qui bloque tous les projets de réforme constitutionnelle depuis dix ans, est virtuellement résolue.

par MICHEL VASTEL  
LE SOLEIL

Les gouvernements acceptent le risque de se faire trainer en cour si la forme de gouvernement qu'ils proposent aux au-

### La cour tranchera si les négociations avec les autochtones échouent

tochtones ne les satisfait pas, mais seulement après trois ans de négociation de bonne foi.

Le déblocage est intervenu hier soir vers 19 heures, après que le Conseil national des Métis ait remis sur la table une proposition qui avait été rejetée en 1985. Concrètement, les peuples autochtones sont plus près que jamais d'obtenir la création au Canada d'un « troisième ordre de gouvernement », doté de son propre système juridique, de ressources fiscales, de

territoires, et probablement d'une « clause nonobstant » pour protéger leur caractère distinct, tout comme les provinces.

La Constitution de 1982 prévoyait quatre conférences constitutionnelles au cours desquelles les gouvernements des Prairies et de Terre-Neuve ont toujours refusé de reconnaître ce droit à l'autonomie gouvernementale, à moins qu'il ne soit défini d'avance. Le Québec ne participait pas à ces négocia-

tions, même si René Lévesque avait fait savoir qu'il n'avait pas d'objection de principe. Robert Bourassa ne s'était pas prononcé lors de la dernière conférence, en mars 1987.

Les gouvernements actuels se sont rapidement entendus pour reconnaître le droit « inhérent » des peuples autochtones à leur propre gouvernement. Une majorité de provinces voulaient cependant savoir à quoi elles s'engageaient. La forme de gouvernement pourrait en effet

aller des simples pouvoirs administratifs d'une commission scolaire ou d'une municipalité de comté, à ceux d'une province, avec le contrôle du territoire qui s'y rattache. Et ces territoires seront bien souvent pris sur ceux des provinces.

Les groupes autochtones, les Premières Nations en particulier, refusaient qu'on les oblige à définir à l'avance cette autonomie gouvernementale. Puis

Suite A-2, Ottawa...

**CAMPS D'ÉTÉ DU YMCA**  
Québec

### CAMP DE JOUR POLYVALENT DU YMCA

- Pour les garçons et filles âgés entre 5 et 15 ans
- Activités selon groupes d'âge : arts plastiques, natation, jeux coopératifs, karaté, loisirs scientifiques, soccer, tennis, théâtre, vidéo, volley-ball, etc.
- Programme spécial pour les 12-15 ans : sorties à la Base de plein air, escalade, équitation, voile, activités culturelles, quilles, cinéma, etc.
- Coût : 85 \$/semaine (5-11 ans)  
100 \$/semaine (12-15 ans)  
(Plus frais d'inscription) TPS et TVQ ne s'appliquent pas

NOUVEAU :  
EXPÉDITION PLEIN AIR  
14-15 ans  
Deux types :  
cyclotourisme  
canot-camping

### CAMPS DE JOUR

- Apprentissage de la langue anglaise pour francophones non bilingues, garçons et filles
- CAP-ROUGE et NEUFCHÂTEL : 4 à 11 ans
- BEAUPORT et LAC-SAINT-CHARLES : 7 à 11 ans
- CHARLESBOURG, CHARNY et SAINTE-FOY : 7 à 15 ans
- QUÉBEC HAUTE-VILLE : 12 à 15 ans
- COÛT : 220 \$/bloc de 2 semaines (4 à 11 ans)  
235 \$/bloc de 2 semaines (12 à 15 ans)  
(plus frais d'inscription) TPS et TVQ non applicables

RENSEIGNEMENTS : 835, SAINT-CYRILLE OUEST, (418) 527-2518

## Suites de la première page

### Enfants...

crèche d'Youville, l'hôpital Sainte-Anne de Baie-Saint-Paul, l'hôpital Saint-Ferdinand d'Halifax et l'orphelinat Sainte-Elisabeth de Roberval.

L'information a été communiquée, hier, au SOLEIL, par Me Robert Fauteux, procureur d'un regroupement d'une cinquantaine d'ex-bénéficiaires, pour le moment, hommes et femmes, qui demandent justice et réparation pour de présumés abus physiques, sexuels et psychologiques subis dans ces murs, à titre de pupilles de l'État, entre les années 1936 et 1970. En même temps que la requête, une demande d'appui financier sera présentée au Fonds d'aide en recours collectif.

Me Fauteux était de passage au Parlement à l'occasion d'une représentation faite à l'Assemblée nationale par le député péquiste de Gouin, M. André Boisclair, invitant le gouvernement à se pencher sur cette période particulièrement trouble de l'histoire du Québec.

Il était accompagné du Dr S.G. van Duyse, un médecin-chirurgien qui participe à titre d'experts dans l'évaluation de dossiers. Jusqu'ici, la plupart des 500 dossiers ont été obtenus en vertu de la Loi sur l'accès à l'information.

Le Dr van Duyse a déclaré qu'il ne fait plus aucun doute que des orphelins et orphelines, âgés de 12 à 13 ans, ont été faussement ou erronément étiquetés comme débiles mentaux, dans bien des cas sans aucune évaluation psychologique, et transférés dans des institutions psychiatriques pour adultes. Des jeunes qui étaient déclarés très tôt comme non-adoptables et happés par la spirale institutionnelle jusqu'à leur majorité ou pour le restant de leurs jours. Les témoignages recueillis font aussi état de sévices physiques et sexuels.

Il a aussi découvert que des pensionnaires avaient été victimes de blessures, fractures et autres traumatismes sans avoir reçu les soins requis.

Me Fauteux dit détenir la preuve qu'au moins 14 mineurs ont été détenus, sans procès, au cours des années 1956, 1957 et 1958 dans l'aile D de la prison de Bordeaux, aussi occupée par des criminels trouvés coupables de délits graves, voire de meurtre.

Le Dr van Duyse dit connaître la triste histoire d'un enfant, sodomisé à répétition par un préposé ou gardien, alors qu'il avait l'anus tuméfié par des furoncles.

Au cours de la période de questions, le député Boisclair a soutenu qu'il est maintenant permis de croire que « de nombreux torts et préjudices ont été subis par des milliers de personnes innocentes. »

Claude Ryan, ministre de la Sécurité publique, s'est engagé à ce que les enquêtes « qui s'imposent suivent leur cours normal », mais ne s'est pas commis sur la pertinence d'une enquête à la grandeur de la province. Il a fait état de deux plaintes au contenu relativement « substantiel » recueillies jusqu'ici par la police de la Communauté urbaine de Montréal, mais aucune dénonciation n'aurait encore été faite à la Sûreté du Québec.

Les recherches du SOLEIL auprès du seul poste 55 de la police de la CUM faisaient état, il y a une dizaine de jours, d'au moins quatre plaintes.

Hors de Montréal, peu « d'enfants de Duplessis » sont au fait de cette démarche amorcée il y a environ trois mois. Les personnes désireuses d'entrer en communication avec le Comité des orphelin(e)s institutionnalisés de Duplessis peuvent téléphoner, à Montréal, au numéro suivant : (514) 478-1734.

### Bélugas...

Le rapport, qui met pour la première fois en évidence la possibilité d'une infection généralisée du troupeau de bélugas du fleuve, compare le phénomène à d'autres mortalités massives constatées dans d'autres populations de la mer du Nord et de dauphins, en Méditerranée.

Toutefois, les causes du mal dont souffrent les bélugas sont bien québécoises et nord-américaines. Le Fonds mondial attaque d'ailleurs de front le Plan Saint-Laurent mis sur pied par Québec et Ottawa en leur intimant de respecter leur promesse de retirer d'ici la fin de l'année 90 % des toxiques rejetés chaque année dans le fleuve.

Pour cet organisme international, un des plus importants au monde dans le domaine de la conservation, le nettoyage des effluents industriels doit aussi toucher les papeteries québécoises, que Québec a dispensées d'appliquer les normes d'ici 1995.

M. Steven Price, vice-président du Fonds mondial, a aussi demandé au ministre fédéral de l'Environnement, M. Jean Charest, de cesser de tourner en rond dans la mise en place du parc du Saguenay, dont les limites doivent protéger les principales aires du béluga, et d'adopter la politique de « rejet zéro » préconisée par la Commission mixte internationale pour enrayer la pollution des Grands Lacs et du Saint-Laurent.

L'essentiel des préoccupations des chercheurs porte sur la présence de pesticides agricoles extrêmement toxiques dans les bélugas, dont le mirex, le DDT et les BPC. Les bélugas du Saint-Laurent, contrairement aux autres espèces du même milieu et aux bélugas de l'Arctique, présentent des lésions chroniques graves. On a noté chez 40 % d'entre eux des néoplasmes (tumeurs) dont huit étaient malins. Pratiquement aucune de ces tumeurs n'avait été auparavant signalée chez des cétacés ailleurs dans le monde. Pire, les tumeurs identifiées chez les bélugas du Saint-Laurent comptent pour plus de la moitié de toutes les tumeurs jamais relevées chez des cétacés dans le monde.

Dans le Saint-Laurent, les taux de mirex — un pesticide jamais utilisé au Québec mais qui a fait l'objet de déversements importants en Ontario et aux États-Unis dans le bassin des Grands Lacs — étaient 72 fois supérieurs à ceux relevés chez les mêmes mammifères dans l'Arctique.

### Ruisseaux...

matiques lorsque des obus avaient provoqué l'incendie des étages supérieurs d'une maternité où se trouvaient 130 femmes et 70 nouveau-nés, qui ont pu être évacués dans les caves de l'établissement.

La présidence bosniaque a décidé de demander au Conseil de sécurité une intervention militaire de l'ONU après le bombardement d'hier. La tuerie de Sarajevo a été dénoncée simultanément par toutes les parties en conflit. Selon Sarajevo, les obus sont partis des hauteurs de Trebevic, qui dominent la ville et sont contrôlés par l'armée et les milices serbes.

Exprimant son « incompréhension devant un acte aussi monstrueux », le général de l'armée Nedeljko Boskovic, chargé des négociations avec les autorités de Sarajevo, a déclaré que si son auteur se trouvait parmi les forces serbes « il devra être démasqué rapidement et soumis au jugement de l'opinion ». Il a toutefois tenu à rappeler « l'existence parmi les forces bosniaques d'unités irrégulières qui échappent au commandement. »

Les négociations sur l'évacuation des casernes militaires de Sarajevo, dont dépend la réouverture de l'aéroport civil et l'acheminement de l'aide humanitaire, « sont sur la bonne voie », selon le général Boskovic.

Les douze pays de la CEE ont décidé hier à Bruxelles d'un embargo commercial contre la Serbie et le Montenegro, à l'issue d'une réunion des représentants permanents (ambassadeurs) des Douze à Bruxelles,

a-t-on appris de source diplomatique. Les Douze ont demandé par ailleurs à l'ONU de prendre la même mesure et vont demander au Conseil de sécurité des Nations unies de voter au plus vite un embargo pétrolier contre Belgrade.

### Ottawa...

les provinces ont exigé qu'on encadre ce droit, que les autochtones prétendent absolu, avec des « paramètres » légaux. Finalement, ce droit restera « justiciable ». C'est-à-dire que les autochtones pourront demander l'arbitrage des tribunaux en cas d'impasse, mais seulement après avoir négocié avec les provinces et le gouvernement fédéral.

« Cela veut dire qu'on va négocier comment concrétiser ce droit quand on parle de bien-être social, de ressources, de terres, de décisions prises par d'autres gouvernements, a expliqué Bob Rae. Il s'agit de créer des gouvernements qui ont des pouvoirs, mais cela dépendra des négociations avec d'autres gouvernements qui ont eux aussi le droit d'exister, avec leurs propres juridictions. »

Ovide Mercredi s'est seulement engagé hier soir à consulter l'Assemblée des chefs et son Conseil des sages. Mais, pressé de questions, il a fini par préciser que « c'est un bon compromis, nous pouvons l'appuyer ».

Il a aussi posé des conditions qui devraient être assez facilement acceptées par les gouvernements : à savoir que les trois ans de négociation ne permettent pas de modifier les Traités existants ni la Loi fédérale sur les Indiens, et surtout que cela ne retire pas aux autochtones le droit de se défendre en cour si des décisions d'autres gouvernements ont un impact négatif sur leurs droits. Par exemple, a-t-il suggéré, tant que le statut des Cris et des Inuits du Nord du Québec ne sera pas négocié, la province ne pourra lancer unilatéralement sa deuxième Baie James.

C'est là tout un déblocage. Le matin, le chef des Premières Nations s'était présenté au Royal York accompagné du tambour qui avait sonné la mort des accords du lac Meech, sur les marches de la législature du Manitoba, en juin 1990. Et craignant que l'ensemble des propositions constitutionnelles ne le satisfassent pas, il avait ajouté : « Nous ne resterons pas tranquilles en cas de référendum. Nous allons organiser la résistance à travers le pays. »

Les revendications des peuples autochtones ont considérablement retardé les travaux du comité présidé par Joe Clark, au point où il a été annoncé hier qu'il siègera jusqu'à samedi au moins.

L'attitude des délégations autochtones commençait d'ailleurs à irriter leurs plus sûrs alliés comme les premiers ministres de l'Ontario et de l'Île-du-Prince-Édouard. « Cela ne sert pas leur cause de faire des déclarations incendiaires », avait lancé Joe Ghiz. Quant aux allusions à l'opposition d'Elijah Harper aux accords du lac Meech et à « l'humiliation » des autochtones, elles n'ont pas eu l'heur de plaire à Benoit Bouchard. « Le processus est frustrant pour tout le monde, a-t-il dit, mais on devra s'en accommoder, qui que ce soit. Autrement, cela fait 125 ans que les Québécois auraient quitté. »

Dans la matinée, avant même qu'on ne connaisse ce déblocage, le lieutenant politique des conservateurs au Québec avait lancé : « Si on avait manifesté la même générosité envers le Québec qu'envers les autochtones, le Québec n'aurait plus de problèmes depuis cent ans. »

6/49  
11-30-32-34-42-44  
(complémentaire)  
36  
EXTRA  
739368

LA QUOTIDIENNE  
tirage du 27-05-92  
6-0-7  
5-1-0-6

CONTEMPORAIN DE CONTEMPORAIN DE



UNE EXCLUSIVITÉ CONTEMPORAINE

LE BERMUDA  
SAFARI  
59.95

coton, viscose et lin, un mélange de fibres pour affronter la canicule! optez pour un confortable bermuda à plis et revers, avec poches biais, en naturel, marine, noir. 6 à 16.



UNE EXCLUSIVITÉ CONTEMPORAINE

LA ROBE  
HOUSSE  
79.95

la robe d'été idéale pour le 9 à 5... fine toile de lin, versatile en noir, toute fraîche en jonquille, céleri ou rose cendré. 6 à 18. rég. 120.00

la maison  
**simons**  
PLACE STE-FOY GALERIES DE LA CAPITALE VIEUX QUÉBEC

## L'ex-avocat du couple maudit témoigne pour la Couronne

THETFORD MINES — Relevé de son secret professionnel et témoignant pour la défense au procès du couple de Coleraine accusé de 21 chefs de sévices physiques et sexuels sur ses 11 enfants, l'ex-procureur du père a contredit celui-ci sur un point fort important quant à sa version des faits survenus durant les heures qui ont suivi l'arrestation des parents dans l'après-midi du 27 mars 1991.

par FORTUNAT MARCOUX  
LE SOLEIL

Contrairement à ce que l'accusé avait soutenu plus tôt à la barre, Me Jean-Jacques Naud a déclaré au juge Jean-François Dionne qu'il avait recommandé, lors d'un entretien téléphonique, vers les 15 h 30, au père qui était détenu au quartier général de la SQ à Québec, de ne signer aucun document, ni de faire de déposition quelconque avant qu'il ne soit là pour sa comparution prévue pour le lendemain. « Je lui ai expliqué ses droits. » Me Naud ne se souvient pas si c'est lui qui a communiqué avec l'accusé ou si c'est ce dernier qui lui a téléphoné.

En défense sur une preuve de voir-dire présentée par la Couronne, le père avait prétendu avoir été battu par les policiers qui le conduisaient à Québec, n'avoir pas été informé des motifs de son arrestation, n'avoir pas été prévenu de ses droits, n'avoir pu joindre son avocat, et avoir été forcé de signer une déposition qu'il n'avait pu lire parce qu'il n'avait pas ses lunettes. Concernant la déclaration qu'il aurait faite aux enquêteurs Jean-Guy Thivierge et Alain Tremblay, le témoin avait affirmé qu'elle n'était pas conforme à celle que Thivierge lui avait lue. « On a sauté des mots, des lignes, et même ajouté les deux dernières feuilles », avait-il prétendu. Ces dernières pages se rapportaient à des événements à caractère sexuels.

Dans cette preuve de voir-dire, le juge doit évaluer la crédibilité des témoins : quatre policiers pour la Couronne, et en défense, l'accusé et l'avocat qu'il a congédié à la suite d'une mésaventure sur la façon de défendre le dossier.

Le couple se trouvait dans une camionnette quand il a été intercepté par six policiers vêtus en civil prenant place dans trois automobiles banalisées, à 14 h, alors qu'il venait de quitter la maison familiale située dans un rang de Coleraine. Les policiers Thivierge et Tremblay ont arrêté le père, l'ont menotté dans le dos et l'ont conduit à Québec. Deux autres ont appréhendé la mère, alors que les deux derniers se sont occupés du véhicule abandonné, des enfants d'âge mineur encore à la maison, et des chiens.

### Version contradictoire

Le père a donné sa version des faits : « On m'a arrêté sans me dire pourquoi. » « Tu le sauras assez vite, qu'on m'a dit. » Durant le trajet, on m'a fait des menaces. En passant près du trou de la mine (Lac d'amiante à Coleraine), on m'a dit qu'on pourrait me jeter dedans. J'ai demandé à voir un avocat. « Tu n'es pas un être humain. Tes droits vont commencer quand on décidera. » On a commencé à m'interroger dans l'auto en disant que je ne donnais pas à manger aux enfants, que je les battais, que ma femme les brûlait. À un moment donné, le policier Thivierge m'a asséné un coup de « téléphone portatif » à la figure. « Si tu collabores, ça va bien aller sinon on peut s'organiser pour que tu pognes pas mal de temps. »

L'accusé a reconnu qu'à son arrivée à Québec l'enquêteur Tremblay lui a permis de parler à son avocat de ThETFORD, Me Naud. « On m'a dit de ne lui parler que du dossier de J.-P. qui était devant le Tribunal de la jeunesse. La conversation a duré cinq minutes, toujours en présence du policier. » Le témoin a dit avoir signé sa déposition à 23 h 30, sans qu'on lui ait servi à souper. Il a juré avoir reçu, au cours de la rédaction du texte, un coup de poing à la figure du policier Thivierge parce que sa version des faits ne correspondait pas à celle donnée par son épouse. Cette dernière était dans une autre pièce.

Les deux policiers ont nié toutes les accusations. Selon eux, le suspect a signé sa déclaration de plein gré, sans aucune promesse ou menace quelconque, à 17 h 30, après un interrogatoire qui a duré une heure. « Comme il n'avait pas ses lunettes, je lui ai lu le document, ligne par ligne, et il l'a signé en présence de mon collègue », a dit le policier Thivierge. « À ma demande, il a apposé sa signature sur chacune des cinq premières pages et y a écrit une note à l'effet qu'il n'avait pu les lire lui-même. »

En contre-preuve, l'agent Thivierge a déclaré qu'il n'avait pu battre l'accusé avec son téléphone cellulaire puisque celui-ci se trouvait dans le coffre à bagages de l'automobile avec les autres effets personnels des policiers.

Selon Thivierge, alors que le groupe faisait route vers Québec, le suspect a fait la remarque suivante aux policiers : « Comment se fait-il que vous ayez encore du respect pour un gars comme moi ? »

## LA TROIS



Le père, Denis Drouin, 32 ans, était au premier rang du cortège formé d'une bonne partie des 800 personnes massées un peu plus tôt dans l'église pour les funérailles.

### Funérailles de la mère suicidée et ses deux jeunes enfants

# « Ne jugez pas Rachel », dit le curé de La Guadeloupe

LA GUADELOUPE — C'est un appel à la miséricorde et à la compassion que le curé de La Guadeloupe, Jean-Marie Bourque, a lancé à une foule émue, rassemblée hier dans l'église de cette petite municipalité, pour rendre un dernier hommage à Rachel Drouin et à ses deux garçons, retrouvés sans vie, en fin de semaine, dans le garage de leur résidence.

par NORMAND PROVENCHER  
LE SOLEIL

« Nous n'avons pas à juger le geste de Rachel car nous ne connaissons pas toutes ses inquiétudes et ses angoisses », a tenu à exprimer l'abbé Bourque, ajoutant que la mort, à l'âge de 2 ans et demi, de sa fille Audrey, ainsi que le décès plus récent de son père, emporté par le cancer, avait certes pesé lourd dans la décision de la jeune femme d'en finir avec la vie et d'entraîner avec elle ses deux enfants.

Rachel Drouin, 32 ans,

avait été retrouvée morte samedi, près de Raphaël et Maxime, âgés respectivement de 4 ans et demi et 3 ans. Les victimes gisaient dans l'automobile familiale, stationnée dans le garage fermé de leur résidence de la 8e Rue. Tout avait été planifié afin que la mort survienne tout doucement, par asphyxie à l'oxyde de carbone.

Le cortège funèbre s'est mis en branle vers 11 h, depuis le salon funéraire jusqu'à l'église de La Guadeloupe, village de 1800 âmes situé à proximité de ThETFORD Mines.

Les prénoms des victimes, confectionnés à l'aide de fleurs, ornaient les corbillards. Le père, Denis Drouin, 32 ans, a lentement gravi les marches, au bras de parents, derrière les trois cercueils blancs, pendant qu'une bonne partie des 800 personnes présentes avaient déjà pris place dans l'église.

### Impact médiatique

Dans son sermon, le curé Bourque a exhorté ses fidèles à voir dans cette tragédie une façon de chercher à renouer les liens du cœur avec leur prochain. « La mort de Rachel ne nous invite-t-elle pas à être plus attentif aux autres, à partager davantage leurs souffrances ? Si nous savions tous les tourments intérieurs des autres, peut-être serions nous plus miséricordieux et plus compréhensifs. »

« La mort possède toujours un message : la vie est précieuse mais si fragile. On ne doit pas la gaspiller par manque d'amour mais la faire fructifier en étant ouvert aux autres. »

L'abbé Bourque, qui présidait la cérémonie aux côtés de l'abbé Léandre Poirier et du Père Blanc Marie-Louis Fournier, s'est également interrogé sur l'impact médiatique de pareille tragédie dans la population.

« Nous ne sommes pas réunis ici pour faire de cet événement le scoop le plus sensationnel. C'est à qui aurait les meilleures photos et le meilleur reportage. À force de semer la mort, on récolte la mort. Mais nous voulons vivre, nous avons besoin de bonnes nouvelles. »

### Le risque y est pourtant presque aussi élevé qu'à Vancouver

## Québec mal préparée face à un éventuel séisme

La population de la ville et de la région de Québec est une des moins bien préparées au Canada pour affronter le haut niveau de risque de tremblements de terre auquel elle est exposée, un risque quasi identique à celui de Vancouver.

par CLAUDE TESSIER  
LE SOLEIL

La majorité des Québécois ne savent pas qu'ils pourraient (et devraient) agir pour réduire le danger sismique. Un programme coordonné de réduction du risque sismique est essentiel pour la ville de Québec et ses environs.

C'est ce que soutient le professeur en génie sismique Michel Bruneau, de l'université d'Ottawa, dans un exposé devant 400 ingénieurs civils canadiens présentement réunis à Québec.

### Tout un programme

La population, estime l'ingénieur Bruneau, ne peut pas faire comme dans certains pays du Tiers-monde : attendre un séisme. Elle doit évaluer, dans un programme coordonné, les effets globaux d'un tremblement de terre de magnitude 7 sur la ville et les communautés à 100 km de distance :

- effets sur les bâtiments et les structures, en particulier ceux construits en 1930 et 1975 ; projections réalistes du

nombre de blessés et de morts ; coûts attendus des dommages et des pertes économiques ; périodes probables avant le retour aux activités normales dans les zones affectées ; scénarios possibles, par exemple séismes se produisant en plein hiver, ou pendant une période d'achalandage touristique, etc.

Le professeur Bruneau revient d'un séjour à Erzican, une ville de Turquie où le dernier séisme a détruit 3 000 maisons et tué 3 000 personnes, chiffres plus près de la réalité que les 500 proclamés par les autorités. Selon lui, l'évaluation du risque à Québec et dans les environs doit être communiquée aux autorités et à la population ; il faut faire l'éducation et la sensibilisation de la population, y compris celles des ingénieurs, des fonctionnaires.

La mise en place d'un programme de réduction du danger sismique s'impose pour des raisons d'économies humaines et monétaires importantes lorsque le séisme se produira.

Un atelier consacré au génie parasismique a attiré tellement

de participants, hier, qu'on a du changer de salle, la première étant trop petite pour les 50 spécialistes venus discuter avec d'autres ingénieurs des effets des tremblements de terre sur les structures.

### Mythes et réalités

M. Bruneau a voulu dissiper des mythes et rétablir certaines réalités du génie parasismique propre à la région de Québec :

**Mythe #1 :** Les tremblements de terre de la région de Charlevoix-Kamouraska eurent leurs épicentres proches de celui du Saguenay en novembre 1988. Un autre séisme de « dormance », de séisme aux 60 ans, aurait commencé en 1988.

**Réalité #1 :** À la lumière des modèles tectoniques modernes et de l'activité micro-sismique respective de chacune des régions, il est clair que le tremblement de terre du Saguenay n'a en rien modifié la sismicité de la région de Charlevoix-Kamouraska. Il peut s'y produire un séisme majeur ; le cycle de 60 ans est fictif ; la région de Charlevoix peut générer des séismes de magnitude 7,5.

**Mythe #2 :** Les structures construites sur le roc sont « à l'abri » des tremblements de terre.

**Réalité #2 :** Les dangers en cas de séisme posés aux structures par les sols mous sont bien compris et reconnus. C'est vrai pour la basse-ville et dans certains secteurs de banlieue de Québec où le sol est mou. Certains ingénieurs sont portés à conclure erronément que les structures construites sur le roc sont à l'abri des séismes. L'expérience d'autres pays le dément. Si elles sont suffisamment intenses, les ondes sismiques pourraient solliciter et endommager les structures construites sur le roc.

**Mythe #3 :** les structures d'acier et de béton armé, construits selon les normes, ne subiront pas de dommages en cas de séisme majeur.

**Réalité #3 :** Il faut se souvenir qu'il n'est pas économique de construire (à toute épreuve) une structure pour résister de façon élastique aux charges sismiques. La structure parasismique pourra toujours subir des dommages, des déformations, des fissurations parfois considérables. La réparation de certaines dommages structures peut être plus ou moins faisable.

**Mythe #4 :** Il est acceptable de ne pas respecter entièrement

les exigences de design parasismique du code canadien du bâtiment 1990.

**Réalité #4 :** Abdiquer la responsabilité de respecter les exigences rencontrées par l'ingénieur-concepteur correspondrait à une faute civile d'abus-de-confiance.

**Mythe #5 :** Les ingénieurs ne peuvent être tenus responsables de dommages dus aux tremblements de terre ; en cour, ils peuvent invoquer la clause d'un « acte de Dieu ».

**Réalité #5 :** Espérer invoquer force majeure pour s'exculper des dommages structurels causés par un séisme est une stratégie douteuse, perdante devant la connaissance et la disponibilité de l'information parasismique. San Francisco, en 1989, s'est relevé rapidement. Les dommages ont été réparés en moins d'un an.

Le niveau d'avancement technologique d'une nation est souvent jugé internationalement par sa capacité à survivre sans dérangement majeur, des événements environnementaux graves. Il n'y a pas d'avantage pour le génie civil à vouloir nier l'existence du risque sismique. Il y a une responsabilité morale et légale.



## Le suspense se poursuit

MONTRÉAL (PC) — Les discussions allaient bon train, hier, sur les ajustements et éclaircissements requis par la Caisse de dépôt et placement du Québec pour donner son aval à la vente, par Socanav, de la chaîne d'alimentation Steinberg à Provigo et Métro-Richelieu pour 275 millions \$.

La cadence, le rythme et l'intensité démontrent que les parties veulent aboutir », a fait valoir le vice-président aux affaires publiques de la caisse, Philippe Gabelier.

Tout comme le président de la caisse, Jean-Claude Delorme, qui indiquait lundi que les questions soulevées pourraient se régler « au cours des prochains jours », M. Gabelier se montrait optimiste, hier, sur l'aboutissement prochain des négociations.

Selon les informations recueillies, la caisse veut connaître les modalités d'attribution des indemnités de séparation prévues pour les employés qui perdront leur emploi en raison de la transaction. Il s'agit bien sûr des employés des 21 succursales de Steinberg qui ne sont pas incluses dans la vente et également ceux du siège social. Chez Steinberg, ils sont 600.

La caisse chercherait en outre à ce que les acheteurs acquièrent plus que 102 des 123 succursales et à ce qu'une compensation lui soit offerte pour l'entrepôt lui appartenant (par le biais d'Ivanhoe) et qui n'est pas compris dans l'offre d'achat. L'offre de Provigo et Métro-Richelieu ne touche que huit des dix entrepôts.

Si les 15 millions \$ devant constituer le Fonds d'indemnisation excédaient les besoins, quel sort serait réservé à la somme restante, veut savoir la caisse. À l'inverse, si cette somme devenait insuffisante, quelle serait l'attitude de Provigo et Métro-Richelieu, se demande-t-on.

## LA POLITIQUE

## Négociations constitutionnelles

## Bourassa n'est pas encore prêt à s'asseoir à table

QUÉBEC — Même si ses ministres s'écartent du rapport Allaire et ne réclament pas l'exclusivité totale des pouvoirs en matière de communications, de santé et d'environnement, le premier ministre Bourassa ne s'approche pas encore de la table constitutionnelle.

par ANDRÉ FORGUES  
LE SOLEIL

Pour modifier sa stratégie et le ramener au centre des négociations multilatérales, M. Bourassa a indiqué hier à l'Assemblée nationale qu'il lui faudrait « des raisons très sérieuses et très légitimes ». À Toronto, où se poursuivent les discussions, l'absence du Québec continue d'irriter plusieurs participants.

Néanmoins, en réponse au chef de l'Opposition, M. Jacques Parizeau, le premier ministre réitère sa volonté d'attendre que le gouvernement fédéral et les autres provinces lui fassent des propositions.

« À ce moment-là, on examinera à la lumière des faits, à la lumière du contexte, à la lumière de

l'avenir, à la lumière de l'étude sur les implications de la souveraineté du Québec », dit M. Bourassa en rappelant que ce sera en particulier la tâche de la commission parlementaire créée par la loi 150 pour étudier les offres fédérales.

Avant cet échange entre MM. Parizeau et Bourassa, plusieurs députés péquistes avaient demandé à autant de ministres de réaffirmer qu'ils exigent l'exclusivité dans leur domaine respectif, comme le stipule le rapport Allaire, adopté en congrès par le Parti libéral à la suite d'un vote massif.

Si le ministre André Bourbeau a réitéré sa volonté d'obtenir l'exclusivité en matière de développement de la main-d'œuvre, le ministre Michel Pagé en ce qui concerne l'Éducation et le ministre Yvon Picotte en matière d'A-

griculture et de Développement régional, d'autres ont nuancé leurs réponses.

Le ministre de la Santé, Marc-Yvan Côté, dit qu'il maintient son appui au rapport Allaire mais ajoute qu'il ne pense pas qu'en matière de santé, le Québec doive être responsable, entre autres, de la reconnaissance des brevets de médicaments. Pour M. Côté, ce qui importe, c'est qu'Ottawa cesse de se désengager et participe au financement du régime selon ce qui est convenu au départ.

Pour sa part, le ministre Pierre Paradis affirme que « si nous voulons trouver des solutions qui soient viables en matière environnementale, il nous faut parfois partager notre souveraineté avec nos voisins ». M. Paradis se moque de l'opposition péquiste qui paraît croire, dit-il, que « les pluies acides, la couche d'ozone, le fleuve Saint-Laurent, ça commence avec le territoire du Québec et ça finit avec le territoire du Québec ».

Enfin, en matière de Communi-

cations, son collègue Lawrence Cannon ne renie pas ses déclarations antérieures à l'effet que, non seulement le Québec « souhaite jouer sur son territoire un rôle prépondérant en matière de radio-

diffusion, mais qu'il veut aussi avoir son mot à dire sur le secteur français de Radio-Canada ».

Mais M. Cannon ajoute cependant « qu'il n'est peut-être pas approprié de parler d'exclusivité »

puisque le chef péquiste Jacques Parizeau déclarait lui-même, à la Commission Bélanger-Campeau, qu'un Québec souverain devrait déléguer un certain nombre de pouvoirs ou même de ressources.



Le premier ministre Bourassa n'est pas prêt pour le moment à modifier sa stratégie.

## Une seule députée dit non à un régime de retraite plus généreux

QUÉBEC — Une seule députée s'est prévaluée, hier, des dispositions de la nouvelle loi sur le régime de retraite des députés de l'Assemblée nationale pour refuser des améliorations qu'elle estime trop généreuses dans les circonstances actuelles.

par GILLES BOIVIN  
LE SOLEIL

La députée péquiste de Terrebonne, Jocelyne Caron, a expliqué hier qu'elle avait renoncé à préserver ses conditions de retour à ses privilèges d'enseignante lorsqu'elle a pris la décision de se lancer en politique en 1989. Ce sont les mêmes principes, expliquait-elle hier, qu'elle applique à sa protection personnelle dans sa situation de députée.

Porteuse de discours péquiste à l'occasion du débat à l'Assemblée nationale sur l'opportunité du projet de loi 404 sur le régime de retraite des députés dans la conjoncture actuelle, Mme Caron a expliqué qu'elle refusait ce privilège de député pour des raisons de principes mais également pour préserver « cette toute petite lueur d'espoir » de la population à l'égard du monde politique.

« C'est un petit geste isolé, a soutenu Mme Caron, mais je crois fermement que partout au Québec des hommes et des femmes croient, tout comme moi, croient que le monde politique peut être changé et qu'il faut le changer. »

Depuis près de deux ans, les députés discutent de l'opportunité de bonifier un régime de retraite qui, selon plusieurs, y compris les députés péquistes, les laisse dans une situation difficile au moment de leur départ (pas toujours volontaire) de l'Assemblée nationale.

En privé, la majorité des députés, péquistes comme libéraux, ne cachaient pas leur accord avec cette modification au régime de retraite qui vient corriger, estiment-ils, les excès de la dernière modification à la baisse au régime de retraite des députés.

Le leader du parti gouvernemental en chambre, Michel

Pagé, s'est d'ailleurs chargé de rappeler que les « citoyens » croient encore, qu'après quelques années comme député, « une personne peut quitter avec pleine pension et vivre confortablement le restant de ses jours ». Ce qui n'est pas le cas, s'est-il chargé de rappeler, avec l'accord de 64 députés. Les 15 députés péquistes présents ont voté contre le projet de loi.

Du côté gouvernemental, le président du conseil du Trésor, Daniel Johnson, qui a admis récemment, dans une entrevue au SOLEIL, que le moment était peut-être mal choisi pour un tel projet de loi, était absent hier de l'Assemblée nationale au moment du vote sur le projet de loi 404.

M. Pagé n'a pour sa part pas manqué d'invoquer les autres députés à utiliser les mêmes dispositions que Mme Caron pour ne pas se prévaloir des bonifications apportées au régime.

Personne d'autre n'a annoncé hier sa décision de ne pas se prévaloir des dispositions du projet de loi 404 qui prévoit une amélioration d'un peu plus de 1 million \$ au régime de retraite des députés.

## Les oubliés de la « ronde Canada »: les francophones hors Québec

TORONTO — La semaine dernière à Montréal, Joe Clark était heureux d'annoncer une entente de principe sur l'avenir du peuple Métis, ceux qu'il appelait les « oubliés » de cette « ronde Canada » de négociations constitutionnelles. Mais les 945 000 francophones de l'extérieur du Québec attendent toujours qu'on daigne s'intéresser à eux, ou même leur offrir un coin de chaise dans la salle des délibérations.

une analyse de MICHEL VASTEL  
LE SOLEIL

Comme le gouvernement Trudeau en 1980 et 1981, les francophones n'ont aucun statut à l'intérieur de la délégation fédérale. Le gouvernement de Bob Rae, comme celui de Bill Davis autrefois, refuse d'intégrer au moins un représentant des 500 000 Franco-Ontariens à son groupe, même si c'est lui qui a exigé que les 35 000 Inuits, les 153 000 Métis, ou les 311 000 Indiens inscrits de même que les 450 000 Indiens vivant hors des réserves, aient le statut de délégation officielle. Comme en 1981 encore, c'est finalement le Nouveau-Brunswick qui a offert, cette semaine, deux places aux leaders de la Fédération des communautés françaises et acadiennes.

Et c'est le seul gain que la minorité française a réalisé jusqu'ici, à trois jours de l'échéance pour compléter un ensemble de réformes constitutionnelles. La situation est d'autant plus critique qu'en l'absence du Québec, toute la question de la francophonie canadienne est actuellement évacuée de la discussion.

## Une Ontario bilingue?

Si les 250 000 Acadiens sont pratiquement assurés — par un accord bilatéral entre Ottawa et Fredericton — d'obtenir l'enchaînement de leur droit à l'égalité linguistique, le demi-million de Franco-Ontariens, pour ne rien dire des 200 000 francophones dispersés dans les autres provinces, sortiront une fois de plus les mains vides.

Le gouvernement de l'Ontario,

en accord avec Ottawa et Québec, a décidé d'escamoter cette question, qu'il jugeait trop explosive. Il y aura probablement, dans la clause-Canada, une référence à l'obligation du Parlement fédéral d'assurer « le développement et l'épanouissement linguistiques et culturels des collectivités minoritaires de langue française ou anglaise partout au Canada ». Mais le ministre Gil Rémillard à Québec, avec la complicité bienveillante de Bob Rae en Ontario, fait tout pour que cette obligation ne soit pas étendue aux provinces.

Si la minorité anglaise du Québec est doublement protégée par la Constitution de 1867 et par la définition du caractère distinct de la société québécoise, la minorité franco-ontarienne, et à plus forte raison celle des provinces de l'Ouest, sont pour leur part laissées au bon vouloir politique de leurs gouvernements provinciaux.

Discrettement, des experts ont soumis au principal conseiller de Bob Rae, Jeff Rose, un projet de texte qui donnerait aux Franco-Ontariens les mêmes garanties qu'aux Acadiens du Nouveau-Brunswick, sans que l'Ontario ne soit pour autant obligée de se déclarer « officiellement bilingue ». Un amendement reconnaîtrait discrettement « le rôle historique des francophones » et assurerait « la protection des institutions existantes », mettant ainsi le système scolaire en particulier à l'abri du retour à Queen's Park d'un gouvernement anti-francophone.

## Les acquis du fédéral

Cette ronde de négociations représente un enjeu plus critique que jamais pour les minorités françaises. Ottawa négocie en ef-

fet le transfert de ses pouvoirs aux provinces dans au moins huit secteurs. Or, la Charte des droits et libertés, adoptée en 1982, garantit que le siège des ministères fédéraux et leurs bureaux régionaux assureront un service bilingue à leurs clientèles.

Lorsque le tourisme ou le logement, par exemple, seront transférés à l'Ontario, Queen's Park assurera-t-elle le même niveau de bilinguisme qu'Ottawa? Rien n'est moins sûr puisque l'actuelle loi sur les services en français découpe la province en « districts », laissant des régions entières de la province absolument unilingues. Cette loi peut par ailleurs être abrogée par un autre gouvernement.

Curieusement, dans tous les accords signés à la table de Joe Clark, un appendice prévoit que les mesures prévues pour les provinces seront automatiquement accordées aux « gouvernements autochtones ». Et les francophones? C'est ce qu'on appelle pudiquement un « oversight », un « oubli ». C'est pourquoi les minorités françaises réclament, à tout le moins de l'Ontario, une nouvelle clause affirmant que le public a le droit de communiquer dans sa langue avec le siège de l'administration ontarienne, et ses bureaux régionaux, partout où la demande est importante et lorsque la vocation du bureau le justifie.

On peut se demander pourquoi le gouvernement conservateur à Ottawa, qui joue volontiers avec l'idée des trois Nations — aborigène, française et anglaise — n'en a pas fait un principe applicable à toutes les ententes de dévolution de pouvoirs qu'il s'approprie à signer avec les provinces. Du train où vont ces négociations, les responsables des Communautés française et acadienne en seront peut-être rendus, dans cent ans, à tenir le même discours qu'Ovide Mercredi: « nous n'avons plus rien à perdre »...

## Sida : les politiciens canadiens ont fait preuve d'irresponsabilité

OTTAWA (PC) — Mal à l'aise devant des sujets comme la sexualité, l'éducation sexuelle et l'homosexualité, les politiciens canadiens ont temporisé et évité de s'attaquer de façon cohérente au sida pendant près d'une décennie, alors que la maladie faisait 3000 victimes.

Seules des pressions insistantes et virulentes de la part de militants pour les droits des victimes du sida — comme ceux qui ont brûlé en effigie le ministre de la Santé, Jake Epp — ont réussi à convaincre Ottawa de prendre un rôle dirigeant dans la bataille contre le sida. Mais ce n'est qu'en 1990 que le gouvernement fédéral a annoncé une stratégie globale de lutte contre le sida, huit ans après que le premier cas du syndrome immuno-déficitaire acquis ait été si-

gnalé au Canada.

Ces accusations sont contenues dans un récent rapport de l'université Carleton.

Ses auteurs, Everett Lindquist et David Rayside, politicoles à l'Université de Toronto, affirment qu'au cours des années 1980, la plupart des mesures prises par Ottawa contre le sida, incluant la création d'un Centre fédéral sur le sida en 1987, n'ont pas permis d'assurer un leadership cohérent, ni de coordonner les soins à don-

ner aux sidéens et l'éducation du public. L'annonce de nouvelles politiques semblait se produire uniquement en réaction aux critiques cinglantes des militants et des médias.

Les auteurs affirment carrément que les élus canadiens ont tout fait pour éviter d'avoir à exercer un leadership dans la lutte contre la maladie, et pointent du doigt M. Epp, qui devait être remplacé en 1988 par Perrin Beatty, comme l'un des politiciens les plus inconfortables devant le sida.

Les auteurs ajoutent cependant que le sida est un problème complexe et changeant, et que les élus doivent composer avec des opinions divergentes au sein même de la profession médicale.



Pour l'audiophile averti qui exige la qualité à bon prix, chaîne stéréo comprenant récepteur DENON DRA 335, 40 watts RMS par canal, AM/FM stéréo avec télécommande, lecteur de disque compact DCD 450, quadruple échantillonnage, disques 3 et 5 po et enceintes acoustiques Mission

\* Sous réserve de l'approbation du service du crédit

840, Bouvier 627-0840 2, Saint-Jean 524-8431

La clef de sol

**Selon la Chambre de commerce**

**L'Aquarium doit absolument demeurer à Sainte-Foy**

**SAINTE-FOY** — En plus de se dire tout à fait contre le déménagement de l'Aquarium du Québec au zoo de Charlesbourg, la Chambre de commerce de Sainte-Foy affirme avoir formellement prévenu la Ville de Sainte-Foy de ce « danger » de plus en plus imminent, alors que la mairesse Andrée Boucher affirmait au SOLEIL, mardi, ne jamais avoir entendu parler d'intentions ou de pourparlers en ce sens.

par ALAIN BOUCHARD  
LE SOLEIL

« Peut-être que l'information ne

s'est effectivement pas rendue à Mme Boucher, a déclaré hier au SOLEIL le président de la Chambre de commerce de Sainte-Foy, M. Louis Asselin. Mais nous avons

prévenu des hauts fonctionnaires de la ville, il y a déjà un certain temps, du glissement graduel de ce dossier en faveur de Charlesbourg ».

M. Asselin dénonce l'incurie administrative et promotionnelle qui règne à l'Aquarium du Québec depuis un bon bout de temps et estime que ce n'est pas un déménagement qu'il faut d'abord envisager, mais bien plutôt une relance créative et vigoureuse de l'at-

traction en place à Sainte-Foy.

« Ce lieu a toujours été mal exploité, soutient le président de la CC de Sainte-Foy. Il est évident qu'il n'est pas une priorité du MLCP, lequel arrive à peine à en indiquer correctement le chemin routier. Tout est à repenser. Ce qu'il faut, ce n'est pas déménager mais dynamiser. Et ce qu'il faut aussi, c'est que les marchands et hommes d'affaires de Sainte-Foy décident de s'y embarquer à fond ».

« Il faut tout envisager »

Le sous-ministre André Lachance, du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, confirmait par ailleurs la possibilité de ce déménagement éventuel de l'Aquarium du Québec au zoo de Charlesbourg, tel que le publiait LE SOLEIL hier à la Une.

M. Lachance convenait en

même temps de l'intérêt beaucoup plus senti du côté de Charlesbourg que de Sainte-Foy dans ce dossier, sur le plan municipal; ce qui pourrait finalement être déterminant au bout de la ligne. La décision finale devrait être prise d'ici un an, selon le sous-ministre.

Un conseiller municipal de Charlesbourg fait partie du groupe conseil du zoo, présidé en plus par un haut fonctionnaire de la ville, M. Bertrand Goulet. Tandis que la représentation de Sainte-Foy sur le groupe conseil de l'aquarium est principalement assurée par M. Valois Malenfant, de la Chambre de Commerce locale. Ce sont ces deux groupes, formés en décembre dernier par le ministre du MLCP, M. Gaston Blackburn, qui ont été récemment réunis la première fois sur l'initiative du sous-ministre Lachance dans un restaurant de Sainte-Foy.

« Deux options seront soumises à des études de faisabilité et d'impact, a expliqué M. Lachance. La première: on laisse l'Aquarium à Sainte-Foy et on en bâtit un plan d'expansion et de mise en valeur. La deuxième: on regroupe tout sous un même toit au zoo de Charlesbourg et on crée alors une super-attraction. Rien n'est encore déterminé mais il faut tout envisager ».

Le sous-ministre du MLCP a d'autre part soutenu que la disparition de l'Aquarium du Québec de Sainte-Foy ne voudrait pas nécessairement dire que le site concerné perdrait pour autant sa vocation d'utilisation publique. « Rien ne dit qu'il ne peut pas être mis en valeur autrement », a-t-il dit. M. Lachance affirme qu'il n'a pas encore été jusqu'ici question de le céder à des intérêts privés.

**Blackburn ne veut pas « noyer le poisson »**

**QUÉBEC** — Le ministre Gaston Blackburn affirme qu'il n'est « fermé d'aucune façon » à l'idée de regrouper à Charlesbourg l'Aquarium et le Zoo du Québec mais il souhaite des « résultats rapides » pour relancer ces deux institutions et se dit inquiet qu'un tel projet entraîne des délais et qu'on reste avec le statu quo. « Je ne veux pas noyer le poisson », insiste-t-il.

Pour le ministre, la préoccupation première en est une de développement économique, comme au Manoir Montmorency, un autre équipement qui relève de son ministère et ne rapporte pas ce qu'il devrait.

les deux comités ont été formés pour proposer d'ici l'automne des plans directeurs pour chacun des deux équipements. C'est ensuite que certains ont émis l'hypothèse d'un regroupement.

Car « ces deux équipements ne donnent pas, loin de là, leur plein potentiel », constate le ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche. L'Aquarium a reçu 235 000 visiteurs et le zoo 200 000. 40 % de ces clients n'ont pas payé pour leur visite, faisant partie de groupes scolaires. En comparaison, souligne M. Blackburn, le zoo de Saint-Félicien, situé dans une région beaucoup moins peuplée, attire au-delà de 200 000 visiteurs payants.

Devant ce « problème majeur »,

**VENTE LOCATION**  
Tentes, chaises, tables, vaisselle, verrerie, costumes, casino, outils, etc. Articles de maquillage et de fêtes - ballons - hélium - décorations de salle.

**AUTOM-D-BAINES enr.**  
4805, 3e Avenue Ouest  
Charlesbourg  
(418) 627-1330

**METTEZ DU SOLEIL DANS VOTRE QUOTIDIEN**  
LE SOLEIL  
IL BRILLE POUR TOUT LE MONDE!

**RÉSULTATS**  
lotto-québec  
Banco Tirage du 92-05-27

5	6	10	15	18
20	22	30	33	36
38	44	45	46	51
53	57	60	62	66

Prochain tirage: 92-05-28  
T.V.A. le réseau des tirages

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

**VOUS CHERCHEZ UN LOGEMENT ?**  
**LES JARDINS ÉMOND**  
VOUS EN OFFRENT UN SUPERBE!  
**3 1/2 - 4 1/2 ou 5 1/2**

- Ascenseur
- Planchers de béton
- Alarme + sécurité
- Isolation et insonorisation supérieures
- Tranquillité
- Aménagement paysagé
- Près de tous les services

**VOYEZ NOTRE PROMOTION SPÉCIALE**

**BAIL COMMENÇANT EN JUILLET 92**  
**PRISE DE POSSESSION EN JUIN 92**

**682-0213**  
**683-6847**  
Roulotte de location:  
450, Rousseau  
Vanier

**RAOUL ÉMOND**  
Promoteur - Constructeur

Capitale  
ROULOTTE LOCATION  
Beauséjour  
boul. Hamel

Un jardin d'une seule pièce, brisé d'été pour femme en fleurs.

Ne manquez pas de passer à la **SOLDERIE DE FINE LINGERIE ROSA BORRA** (face au magasin actuel)

**ROSA BORRA**  
FINE LINGERIE ET ACCESSOIRES

**PLACE de la CITÉ**  
Niveau promenade, entrée du Manhattan Grill  
Entre Place Laurier et Place Ste-Foy

**SE TERMINE SAMEDI 30 MAI**

**8**

**JOURS VRAIMENT TRÈS EXCEPTIONNELS**

**POUR MARQUER LA FIN DE NOTRE PROMOTION**  
**"1 PLACE GRATUITE"**  
Bénéficiez de certificats-cadeaux de 75 \$ à 500 \$  
**AUCUN PAIEMENT AVANT MAI 1993\***

\*Conditionnel à l'approbation du crédit-Acompte 30%-Intérêt à compter du 12 mai 1993 sur solde dû.

Participez à notre grand tirage du 30 juin  
**"GAGNEZ LES MEUBLES DE VOS RÊVES"**  
**VALEUR 10 000 \$**  
Aucun achat requis, voir détails en magasin

**LA GALERIE DU MEUBLE**

**5 MAGASINS BIEN DIFFÉRENTS**

- CONTEMPORAIN: 18, rue Courcellette  
Tél.: 681-0171
- ▲ CLASSIQUE: 1215, boul. Charest O.  
Tél.: 681-0171
- ◆ ROCHE BOBOIS: 9, rue Courcellette  
Tél.: 681-4101
- CUIR NO 1: 2960, boul. Laurier  
Tél.: 681-0171
- SOFA DESIGN: 10, rue Courcellette  
Tél.: 681-2302

Pour les clients de l'extérieur: 1-800-463-2277  
**GRATUIT: SERVICE DE DÉCORATION**

# Décom

# PAR L'ATT

**C'EST L'OFFENSIVE DE LA DÉCENNIE CON  
REGION TELS : LES DETAILLANTS D'AME  
MARCHANDS AINSI QUE LES MAGASINS**

**DORÉNAVANT VOICI NO**

- 1. Offrir 1 an pour payer, sur toute la marchandise.**
- 2. Offrir la commodité d'un crédit instantané, jusqu'à concurrence de 3,000\$**
- 3. Offrir le plus bas prix et si vous nous permettez de constater qu'il ne l'est pas, vous offrir encore mieux.**
- 4. Donner une garantie à vie sur tous nos prix.**
- 5. Vendre à moitié prix tous nos matelas avec l'achat d'un mobilier de chambre.**

1. Facilité offerte aujourd'hui et tous les jours, sous réserve de l'approbation du Service du crédit, aucun comptant à l'exception des taxes, aucun achat minimal. Un escompte de 3% est accordé pour tout achat payé comptant.

2. Si qualifié selon les critères et sous réserve de l'approbation du Service du crédit.

3. Pour tout produit identique, portant le même numéro de modèle, vendu aux mêmes conditions et avec les mêmes facilités de paiement, sur preuve du prix offert par le concurrent.

4. Pour tout produit identique, portant le même numéro de modèle, en possession de l'acheteur original, vendu aux mêmes conditions et avec les mêmes facilités de paiement, sur preuve du prix offert par le concurrent.

5. Comprenant 4 pièces et plus. Ne s'applique pas aux matelas en solde ou offerts en promotion.

6. Le remboursement s'applique sur toute marchandise durant la première année d'utilisation normale.

**CHOIX, SERVICE, PRIX : PERSONNE N**

VANIER  
100, rue Chabot  
à proximité des Haies Fleur de Lys  
663-9600

SAINTE-FOY  
2625, boul. Hochelaga  
Place de la Cité  
657-6902

CHARLES-BO  
850, bis, allée  
Carrefour Char  
627-3077

# Mobilier

# SEULE

**CONTRE TOUS NOS CONCURRENTS DE LA MEUBLEMENT, LES REGROUPEMENTS DE BIS À RAYONS.**

## **NOS 10 ENGAGEMENTS :**

- 6. Assurer, d'une manière primordiale, votre entière satisfaction ou vous rembourser.**
- 7. Donner un escompte pour tout achat emporté.**
- 8. Livrer sans frais additionnels à travers le Québec.**
- 9. Débiller et placer gratuitement la marchandise.**
- 10. Vous conseiller, si vous avez des problèmes de service avec l'un de nos concurrents, au meilleur de nos connaissances et cela, même si vous n'avez jamais acheté chez DécoMeuble/Léon.**

7. De 3% à l'exception des produits suivants: lampes, articles de décoration, appareils audio/vidéo, téléviseurs de 21 pouces et moins, micro-ondes et meubles à assembler.

8. Selon les cédules pré-établies de livraison dans les diverses régions.

9. S'applique seulement si la marchandise peut être livrée par les employés et les camions de DécoMeuble/Léon. Ne s'applique pas si nous devons faire usage d'un transporteur affilié ou pour tout meuble à assembler.

10. Vous pouvez nous contacter aisément au 683-3471 et 1-800-463-7215 pour les gens de l'extérieur.

**NE PEUT FAIRE MIEUX QUE**



CHARLESBOURG  
10, boulevard Henri-Bourassa  
à l'angle du boulevard  
127-3072

BEAUPORT  
4175, boulevard Saint-Anne  
à l'angle de la rue  
667-7851

LÉVIS  
300, côte du Passage  
à l'angle de la rue  
835-0606



RABAIS DE 200 \$

**PIONEER**

présente une micro chaîne stéréo ultra haute-fidélité, pour qui recherche la grande qualité et les dernières technologies.

Lecteur audio-numérique, synthétiseur numérique, magnétocassette double, ampli et enceintes 3 voies, le tout télécommandé.

840, Bouvier 627-0840  
2, Saint-Jean 524-8431

**599 \$**

ne payez qu'à l'automne

Sous réserve du service de crédit

**La clef de sol**



Mme Gisèle Bourgeot a toujours espoir de retrouver sa fille Isabelle disparue en 1985 alors qu'elle avait 32 ans.

## Afin de retrouver sa fille disparue depuis novembre 1985 Un couple de Sainte-Foy offre une récompense de 10 000 \$

SAINTE-FOY — À la recherche désespérée de leur fille, disparue depuis bientôt sept ans, des parents de Sainte-Foy offrent une récompense de 10 000 \$ à quiconque leur permettra de la revoir vivante.

par **NORMAND PROVENCHER**  
LE SOLEIL

Depuis novembre 1985, Gisèle et

René Bourgeot n'ont cessé de vivre d'espoir. Ils ont multiplié les efforts afin de retrouver leur fille unique, Isabelle, vue pour la dernière fois au moment où elle se

rendait subir des traitements à l'hôpital Robert-Giffard, en raison de troubles psychologiques causés par un accident routier. La jeune femme, qui avait alors 32 ans, éprouve des problèmes de mémoire.

Des photographies d'Isabelle ont été publiées dans les journaux, l'organisme Enfants-Retour a également été mis à contribution, mais en vain. Quelques personnes ont cru la voir dans la région de Montréal, mais toutes les recherches ont abouti à un cul-de-sac.

Refusant de baisser les bras, le couple Bourgeot a donc décidé d'offrir cette alléchante récompense, fruit d'un récent héritage.

« Nous sommes persuadés qu'elle est vivante. Selon le psychiatre qui la traitait, elle avait très peur du suicide car elle croyait à la réincarnation », indique la mère éplorée, qui n'écarte pas la possibilité que sa fille, vu son état, soit entre les griffes d'une quelconque secte religieuse. « Mais où ? », se demande-t-elle.

Isabelle a les yeux et les cheveux bruns, mesure environ 5'6" et pèse 120 lbs. Principal trait caractéristique : elle possède cinq grains de beauté sur la joue gauche.

Toute information peut être communiquée au couple Bourgeot, au numéro 656-0160, ou à l'organisme Enfants-Retour, au (514) 747-4000.

## Des ponts en piteux état

QUÉBEC — Les ponts au Québec ont été si négligés par l'État que 1276 d'entre eux doivent être renforcés ou remplacés. Coût de l'opération : 300 millions \$. En attendant, certains camions au chargement très lourd pourraient être assujettis, sous escorte, à circuler seul sur le pont et au centre de la structure.

par **CLAUDE TESSIER**  
LE SOLEIL

Autres révélations, au congrès de la Société canadienne du génie civil qui a lieu présentement à Québec :

— Le ministère des Transports maintient, sur 2555 ponts considérés comme trop faibles, l'interdiction de passage aux camions en surcharge.

— Affichage d'une restriction de charge sur plus de 500 structures au Québec.

— Déterioration du patrimoine routier québécois évalué à 30 milliards \$.

Le ministre délégué aux Transports Robert Middlemiss a dit que son ministère met sur pied un système de gestion des structures. Depuis trois ans, un programme de renforcement des structures, échelonné sur cinq ans, implique l'injection de 30 millions \$.

Mais l'ampleur des travaux à réaliser, selon M. Christian Lemay, un coordonnateur à la direction des structures du ministère des Transports, est de l'ordre de 300 millions \$.

La majeure partie des ponts à renforcer ou à remplacer se trouve sur les routes secondaires.

**HÂTEZ-VOUS!**  
La vente se termine le lundi 1<sup>er</sup> juin.

# ÉPARGNER, C'EST UNE OBLIGATION.

## LES OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DU QUÉBEC

En vente du 19 mai au 1<sup>er</sup> juin 1992

### ◆ L'épargne à votre portée!

Achetez vos obligations d'épargne du Québec au comptant en coupures de 250 \$, 500 \$, 1 000 \$ et 5 000 \$, jusqu'à un montant maximum de 75 000 \$.

Procurez-vous-les dans les banques, les caisses Desjardins, les sociétés de fiducie, chez les courtiers en valeurs mobilières et autres agents autorisés.

Ou choisissez le mode Épargne-salaire: une façon simple et sûre d'épargner (Renseignez-vous auprès de votre employeur).

### ◆ L'épargne qui rapporte!

Bénéficiez du taux très concurrentiel des obligations d'épargne du Québec: il est ajusté chaque année au taux du marché.

Les obligations d'épargne du Québec rapportent plus qu'un simple compte d'épargne et se comparent avantageusement à un dépôt à terme, en offrant beaucoup plus de souplesse.

**6 1/2%**  
la première année

Mieux encore, faites fructifier vos obligations d'épargne du Québec à l'abri de l'impôt en les déposant dans des régimes d'épargne-retraite ou d'épargne-études autogérés.

### ◆ L'épargne plus que flexible!

Avec les obligations d'épargne du Québec, votre capital est toujours disponible car elles sont encaissables en tout temps. De plus, l'intérêt quotidien vous permet de toucher le plein montant de vos intérêts, n'importe quel jour du mois. C'est comme de l'argent comptant!

**Du 19 mai au 1<sup>er</sup> juin 1992, achetez vos obligations d'épargne du Québec.**

### INFORMATION:

**1 800 463-5229** **528-1200**  
(à l'extérieur de Québec) (région de Québec)  
ou appelez Communication-Québec (sans frais)

• Intérêt de 6 1/2% pour la première année, soit jusqu'au 31 mai 1993. • Le même taux de 6 1/2% s'applique aussi aux obligations émises depuis 1987. Toutes les autres modalités de ces émissions demeurent inchangées. • Les obligations émises entre 1980 et 1986 ne sont pas touchées par cet ajustement de taux puisqu'elles rapportent déjà un taux minimum garanti par année, jusqu'à leur échéance, supérieur au taux de la nouvelle émission. • Les émissions antérieures à 1980 sont échues et ne portent donc plus intérêt. Échangez-les sans tarder pour les nouvelles obligations.

Québec



Gouvernement du Québec  
Ministère des Finances

Les délégations du Québec à Paris et Bruxelles placées sous écoute électronique

# Trois microphones découverts avant le référendum de 1980

MONTREAL (PC) — Les délégations du Québec à Paris et à Bruxelles auraient bel et bien été placées sous écoute électronique, comme le rapportait la semaine dernière un journal européen.

Dans un reportage diffusé, hier, soir, le réseau de télévision TVA a révélé avoir appris que trois

microphones ont été découverts à Paris et à Bruxelles dans les mois précédant le référendum de 1980. L'ex-député du Québec à

Paris, M. Yves Michaud, a confirmé que des appareils d'écoute électronique avaient été trouvés lors d'une fouille effectuée en 1979 par une équipe de la Sûreté du Québec dépechée dans la capitale française.

Selon le réseau de télévision

privé, Québec avait demandé que l'on procède à des fouilles au milieu des années 1970 à la délégation de Paris parce que l'ancien délégué du Québec, Jean Deschamps, avait « la curieuse impression » que l'ambassade canadienne était au courant de tout ce

qui se passait dans son bureau.

Or, Québec aurait retenu les services de la Gendarmerie royale (GRC) pour effectuer ces fouilles, dont les résultats auraient apparemment été ...négatifs.

Ce n'est qu'en 1979, à quelques mois du référendum, que le travail fut refait, cette fois, par la Sûreté du Québec.

Selon TVA, cette opération a permis de constater que la salle de conférence de la délégation à Paris, souvent utilisée pour recevoir des politiciens français, était sur table d'écoute. Le microphone était dissimulé dans l'appareil

téléphonique.

Un autre micro aurait été découvert à la délégation québécoise à Bruxelles et un troisième, à la résidence privée de M. Michaud.

Les opérations régulières de balayage électronique des délégations du Québec auraient pris fin moins d'un an après la démission de M. Claude Morin. Rappelons que récemment, dans l'affaire Morin, M. Michaud avait pris la défense de ce dernier.

Selon TVA, il a été impossible d'identifier formellement les auteurs de cette écoute électronique, sauf qu'on a pu déterminer que les microphones n'étaient pas de fabrication européenne.

## Près de 50 % des automobilistes se déplaçant seuls favorables à un système efficace de covoiturage

QUÉBEC — Près de 50 % des automobilistes de la région de Québec qui se déplacent actuellement seuls à bord de leur voiture pour se rendre au travail seraient prêts à adopter un système de covoiturage « rapide, efficace et cossu ».

avec description des services offerts et du coût d'inscription exigé chaque année.

« Il s'agit d'une porte ouverte vers l'avenir », a ajouté le directeur du CREQ, en rappelant que, si la Commission de transport de la Communauté urbaine de Québec (CTCUQ) s'est jointe à son organisme, à la Société parc-autos

et au Conseil régional de développement et de concertation de Québec (CRDCQ) pour financer cette étude, c'est que tous sont animés du même souci : la lutte contre la pollution urbaine.

Le CRDCQ a fourni une subvention de 4000 \$, la Société parc-autos 3000 \$ et la CTCUQ 1000 \$. Cette dernière doit amorcer à l'au-

tomne la mise en application de son plan de relance du transport en commun, dont le succès dépend dans une grande mesure d'une hausse éventuelle de l'affluence à bord des autobus. Elle espère que le covoiturage, assorti d'une forte augmentation des coûts de stationnement, l'aidera dans ce sens.

par THIÉRIO DIALLO  
LE SOLEIL

C'est la principale conclusion d'un sondage effectué récemment par le groupe Urbatique pour le compte du Conseil régional de l'environnement de Québec (CREQ) et rendu public hier.

Pour les fins de l'enquête, des questionnaires ont été distribués à 2618 personnes, à 80 % aux automobilistes, travaillant à l'université Laval, dans les centres commerciaux de Sainte-Foy, à l'édifice Marie Cuyart, au Parc technologique de Sainte-Foy et à l'édifice Marly (Revenu), également de Sainte-Foy. Quelque 45 % y ont répondu.

Environ 48 % de ces derniers se disent ouverts au covoiturage si on leur trouve des personnes avec qui partager un véhicule, selon le sondage qui dénombre un maximum de 9000 « covoitureurs » possibles dans les cinq pôles ciblés. Une des meilleures façons d'inciter les gens à adopter ce système serait, selon eux, de pouvoir compter sur des stationnements réservés ou des récompenses appropriées.

Ce qui fait dire à M. Richard Legault, directeur du CREQ, que les employeurs auraient un rôle important à jouer dans la mise en place d'une éventuelle agence de covoiturage, probablement l'automne prochain. Il a précisé que deux firmes de la région se sont déjà montrées intéressées par un tel projet, qui devrait nécessiter des investissements de démarrage variant entre 45 000 \$ et 112 000 \$.

Avant de procéder à l'implantation de l'agence, il faudrait toutefois procéder à une évaluation plus précise de la demande réelle, par le truchement d'une campagne de recrutement de membres dans les pôles jugés prioritaires,

Voyez notre belle sélection de Ventilateurs

Ventilateur 4 pales au fini blanc, granit ou aluminium. Disponible avec lumière halogène à la base moyennant un supplément. **319\$**

Ventilateur 5 pales, 3 vitesses réversibles, blanc ou noir. **124\$**

**VEDETTE**  
DE LA SEMAINE:  
Ventilateur à 5 pales, avec luminaire à 3 lumières. Noir ou blanc. **44\$**  
JUSQU'À SAMEDI, 17H

**GARANTIE DE 12 MOIS**  
Bénéficiez de notre garantie de 12 mois, sans frais, sur tous nos luminaires sauf les ampoules.

**boiteau luminaire**

1295, boul. Charest ouest (coin St-Sacrement), Québec 687-2271

Ampoules non incluses

Si vous êtes membre du Club, entrez le code suivant:  
**12740798**  
Sinon, composez sans frais le  
**1-800-563-8688**

Plus de **3000 points** offerts cette semaine dans **LE SOLEIL**

**Club Multi points**

**MAISON DES SEMICONDUCTEURS**

**Ordinateur Mac turbo 80386 DX-33MHz**

- Ordinateur 80386 DX-33MHz
- 1 mégaoctet de mémoire vive
- 1 lecteur 3.5 et 5.25 HD
- Disque rigide 120 mégaoctets
- 1 clavier bilingue, 101 touches
- 1 port parallèle, série et jeu
- 1 moniteur 1024 X 768 0.28
- 1 carte video 1 meg
- 1 souris Microsoft

**Options**

- 486 DX-33 500 \$
- 486 DX-50 1000 \$
- mémoire 65 \$

**1849\$**

**Gratuit**  
À l'achat d'un système, obtenez gratuitement un ensemble de départ incluant:

- 1 boîte de disquettes 3.5 et 5.25 HD
- 1 nécessaire de nettoyage pour vos lecteurs
- 1 tapis à souris
- 1 boîtier pour disquettes 3.5 et 5.25 (120)
- 5 logiciels Shareware au choix

**Rabais de 2 \$**  
Sur présentation de ce coupon, obtenez un rabais sur nos caisses et paquets de papier d'excellente qualité 40 M à 7,95 \$ et 16,99 \$.

**PLAZA LAVAL**  
2750, chemin Sainte-Foy, Sainte-Foy  
659-7767

**56% + VITE QUE LA COMPÉTITION AU MEILLEUR PRIX**

**l'ordinateur club DOS 386SX-25**

**699\$**

Ordinateur 386SX-25 incluant:

- 1 Mo RAM
- écran couleur VGA
- DR DOS 5.0
- lecteurs 3.5" et 5.25"
- Clavier étendu

**club DOS**  
Le super centre de l'informatique

7710 Bd Hamel Ouest, Ste-Foy (sortie Jean-Gauvin)  
Tél.: 877-5888 ou 1-800-463-5285 FAX: 877-3846

**SOLDE PRINTANIER**

**50%** sur tout échantillon de plancher, étiquette en rouge

**3 DERNIERS JOURS**

**G MEUBLES Jacques Gaulin INC.**

2158, boul. Charest Ouest Sainte-Foy (Québec) G1N2G3  
681-8106

## ÉDITORIAL

## Arnaque sur le dos des universités

Un contrat tacite entre le monde de l'enseignement, les étudiants et le gouvernement voulait que les « profits » de la hausse des frais de scolarité demeurent au service des universités et de leur clientèle.

Mieux encore, la décision d'indexer ces frais au coût de la vie, en décembre dernier, permettait aux universités de continuer à recevoir les ressources financières dont elles ont besoin, selon la ministre de l'Enseignement supérieur, Mme Lucienne Robillard.

Le gouvernement se donnait d'ailleurs comme objectif officiel et fort louable de tenter de rattraper les autres provinces. Le Québec a encore bien des efforts à faire avant d'obtenir des résultats comparables pour ce qui touche les études des deuxième et troisième cycles.

Or, le dernier budget de Gérard D. Levesque consacre la rupture de ce contrat. Comme par hasard, soutiennent les universités, Québec reprendrait environ 35 des 36 millions \$ de fonds supplémentaires qu'elles attendaient de la hausse et du déflatement des frais de scolarité, et ce alors qu'elles ont pratiquement toutes terminé leur exercice de planification budgétaire. Le gouvernement estime pour sa part les restrictions à l'augmentation normalement attendue à 32 millions \$.

Le gouvernement Bourassa a ainsi servi aux universités la même médecine qu'aux municipalités à qui il ne rembourse que la moitié des pertes essuyées par l'abolition de la taxe sur les divertissements, et ce une fois que les budgets sont tous votés pour l'année.

Si l'État avait voulu encourager l'irresponsabilité financière des administrateurs des fonds publics, il aurait agi exactement de cette façon.

Personne ne peut nier le sombre contexte financier dans lequel le gouvernement doit se débattre. Et il faut s'attendre à pire encore. Les prévisions budgétaires n'étaient-elles pas fondées sur un taux de croissance intéressant sur lequel des organismes comme le Conference Board ont déjà jeté une belle douche froide ?

Le personnel universitaire doit lui aussi subir les mêmes restrictions de hausses salariales que l'ensemble des employés de la fonction publique. Bon gré, mal gré, tous acceptent ces règles du jeu.

Mais la façon traditionnelle de concocter un budget en comité restreint, sans prévenir les éventuelles victimes du couperet du sort qui les attend, et encore pire sans les associer au processus — comme si personne ne pouvait éclairer le gouvernement de ses lumières — ne fait pas partie du cercle intime de ceux qui savent et décident —, a atteint les limites de son utilité.

L'arnaque gouvernementale du 14 mai dernier rendra la vie difficile aux dirigeants des universités qui s'évertuent à dire aux étudiants que les frais de scolarité accrus leur reviennent directement. Qui les croira, maintenant, sur les campus ?

Les universités amoraient à peine, selon elles, leur redressement financier, après une décennie de coupures. Elles doivent éviter toutefois la tentation d'imiter le gouvernement et d'évacuer leurs problèmes de trésorerie sur le dos des étudiants.

Le jeune Québécois qui travaille sur un équipement démodé ou dans une bibliothèque forcée d'annuler ses abonnements à des revues scientifiques et d'acheter au compte-gouttes, obtiendra un diplôme d'une valeur douteuse, dans un monde hautement compétitif.

La ministre Robillard aura beau amorcer les plus belles études sur l'avenir de l'enseignement supérieur et élaborer les hypothèses les plus pointues sur l'évaluation de la qualité des universités, les coups de sabres des sbires du ministère des Finances rendent ses discours et ses projets vides de sens. Là encore, la gestion à la petite semaine transcende tout projet de gouvernement.

RAYMOND GIROUX

## LE SOLEIL

Président du conseil d'administration:

PIERRE DES MARAIS II

Editeur adjoint et rédacteur en chef:

J.-JACQUES SAMSON

Vice-président exécutif:

DENIS CLICHE

Président et Éditeur:

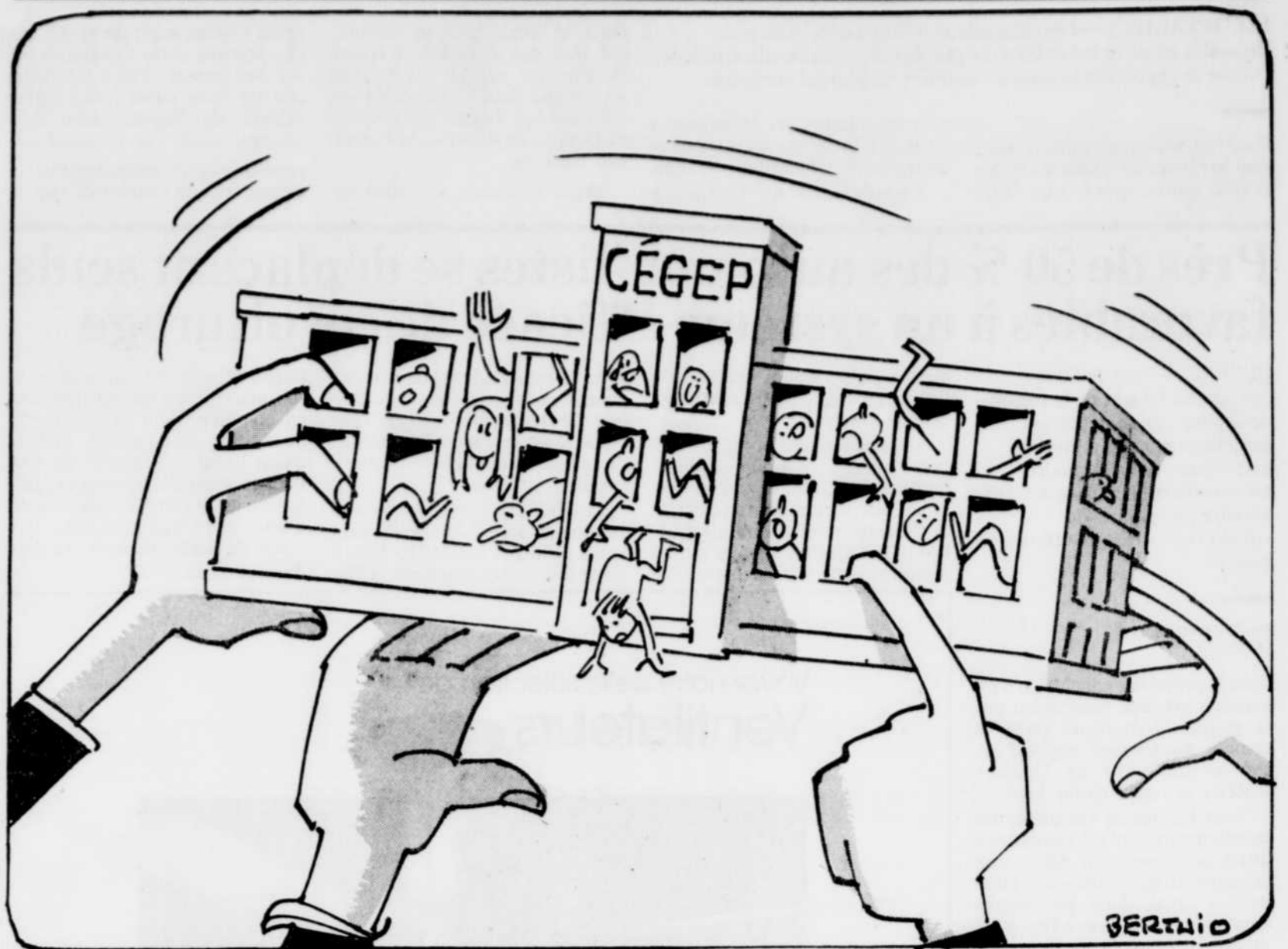
ROBERT NORMAND

Directeur de l'information:

DENIS ANGERS

Directeur de l'édition:

MICHEL AUDET



## Le petit Robert veut son carré de sable

À la place du premier ministre Bourassa, j'invoquerais la clause « nonobstant » pour maintenir intacte la Loi sur la consultation populaire de 1978, juste pour le plaisir de voir Robert Libman sur le même comité du NON que Jacques Parizeau.

Sérieusement, il fallait un peu s'attendre à ce que le Parti Egalité conteste, au nom de la liberté d'expression et de la liberté d'association, les dispositions qui imposent à tous ceux qui veulent participer à la campagne référendaire de se regrouper sous le parapluie de l'un ou l'autre des deux comités nationaux.

On a parfois l'impression qu'aux yeux du PE, à peu près tout ce qui vient de l'Assemblée nationale du Québec constitue une menace aux droits fondamentaux. C'est comme son allergie à Hydro-Québec, que M. Libman ne manque aucune occasion de dénigrer. C'est à se demander si ce n'est pas à cause du mot « Québec ».

Dans le cas qui nous occupe, il faut cependant reconnaître qu'il y a près de deux ans que M. Libman et quelques-uns de ses amis ont formé un groupe destiné à faire campagne contre la souveraineté advenant un référendum. C'était au lendemain de l'échec de l'accord du lac Meech et, à l'époque, le chef du PE soupçonnait le premier ministre Bourassa d'avoir viré souverainiste.

Ceux qui font partie de ce *Groupe de travail sur le fédéralisme canadien* ne comptent pas parmi les plus ardents défenseurs du français au Québec.

Il y a d'abord Me Julius Grey. C'est lui qui plaidera l'incompatibilité de la loi sur le référendum avec la charte canadienne des droits. Me Grey est un vieil adversaire de la loi 101, qui mène actuellement le combat contre la loi 178 devant les tribunaux au nom d'une douzaine de commerçants.



Michel DAVID

En novembre 1990, il avait réussi à faire enrager presque tous les membres de la Commission Bélanger-Campeau, en déclarant que les nationalistes québécois avaient tendance à « traiter les droits individuels comme un mot répugnant ».

Il y a ensuite le professeur Stephen Scott, le Serbe de McGill, comme l'a baptisé mon collègue Raymond Giroux. Ce juriste belliqueux s'était signalé, l'automne dernier, en soutenant que le Canada anglais serait justifié d'utiliser la force armée pour empêcher la sécession du Québec.

Un autre membre du groupe, Don Donderi, lui aussi professeur à McGill, avait soulevé tout un tollé en déclarant devant un groupe d'hommes d'affaires du *West Island* que « les objectifs des nazis et des auteurs des lois 101 et 178 sont les mêmes: détruire un peuple et une culture ».

Loin de s'excuser, M. Donderi s'était étonné qu'on puisse se formaliser de ses propos. « Je me demande si on n'a pas l'épiderme un peu trop sensible. On est en démocratie, on est entre adultes, il n'y a rien qui ne puisse se dire », avait-il commenté. Le recteur de McGill, David Johnson, avait cependant trouvé des choses comme ça ne se disent pas.

On comprend que tout ce beau monde ne tienne pas à se retrouver dans le même carré de sable que le PQ durant la campagne référendaire. De toute évidence, ils ne s'opposeraient pas aux offres fédérales pour les mêmes raisons. On imagine aussi les belles chicanes qu'occasionnerait le

partage des sommes que la loi permettrait au comité de dépenser.

La requête du PE n'est pas sans fondement. Des juristes vous diront que la liberté d'association inclut implicitement la liberté de ne pas s'associer. Mais il peut aussi bien s'agir d'une façon détournée de faire sauter le plafond des dépenses autorisées. Comment contrôler les dépenses sans contrôler le nombre de comités? On voit ce qui se passe avec le projet de référendum fédéral.

Même s'il apparaît très douteux qu'un tribunal accepte d'émettre une injonction pour empêcher la tenue du référendum, le professeur Henri Brun suggère au gouvernement Bourassa de parer à toute éventualité en utilisant la clause nonobstant sans plus attendre. Politiquement, c'est quand même délicat. Il n'y a qu'à penser au tort que son utilisation dans le cas de la loi 178 a causé à l'accord du lac Meech.

De toute façon, les tribunaux jugeront sans doute que le regroupement forcé dans les comités est compatible avec les limites qu'une société démocratique peut raisonnablement imposer à la liberté d'association en vertu de l'article 1 de la charte, croit M. Brun.

Ca semble également être l'opinion du ministre responsable, Marc-Yvan Côté, qui assure avoir des arguments assez convaincants pour protéger l'intégrité de « notre loi ». Il promet de se montrer intraitable dans la défense de ce « modèle cité un peu partout à travers le monde ».

C'est amusant d'entendre ça, quand on pense qu'en 1978, les libéraux invoquaient exactement les mêmes arguments que le PE contre cette loi que M. Côté chérit aujourd'hui de façon si touchante.

Leur leader parlementaire, Jean-Noël Lavoie, disait même qu'il n'y avait « aucun exemple au monde » d'une pareille violation des libertés fondamentales. Tout le monde peut changer d'idée, non ?

## Votre Opinion

## Que faites-vous ?

(Lettre à M. Denis Lazure, député de l'Opposition à l'Assemblée nationale et du comté de Laprairie)

Enfin, depuis si longtemps vous nous donnez raison. Vous disiez et je vous cite: « En toute légitimité, les orphelins de l'époque de Duplessis (brimés dans leurs droits les plus fondamentaux) devraient être aujourd'hui indemnisés ».

Selon vous, le gouvernement devrait confier à un groupe d'experts ou à un comité de sages l'étude des dossiers des orphelins; à ce rythme les orphelins ont le temps de mourir avant de voir l'ombre d'un règlement.

Sachez, M. Lazure, que depuis des années cela a été demandé par des groupes; pour preuve, l'Association d'aide aux orphelins du Québec inc. fondée en 1964 et à laquelle vous aviez refusé une subvention.

De plus, un mémoire a été présenté à la Commission Castonguay-Neveu sur la santé et le bien-être, le 27 septembre 1967, que j'ai moi-même, comme président-fondateur, préparé pour l'association.

Le 12 mars 1990, il y a eu un autre mémoire que j'ai préparé

pour le Comité des orphelins de l'époque de Duplessis et qui a été présenté au ministre Marc-Yvan Côté et on connaît la réponse négative.

En terminant, je vous pose trois questions: 1 -- Que faisiez-vous comme directeur pendant votre séjour au Mont-Provident et à Saint-Jean-de-Dieu pour régler le problème? 2 -- Que faisiez-vous lorsque vous étiez ministre dans le gouvernement Lévesque? 3 -- Si vous étiez encore ministre, peut-on dire que les orphelins de l'époque de Duplessis seraient dédommages et les criminels seraient jugés? Si oui, bravo, M. le député!

Noël Flavien  
Montréal

## Pas de sport à la TV

(Lettre à la direction de la programmation, Société Radio-Canada, Montréal)

Je demande à la Société Radio-Canada de ne plus diffuser de sports, tant à la radio qu'à la télévision. Qu'une telle diffusion relève des sociétés privées. Et cela dès l'été 1993.

Vous pouvez vous imaginer facilement les raisons qui motivent une telle demande. Soulignons-en une: les nouvelles de

soirée se doivent d'être à heure fixe; seulement un événement majeur peut justifier un déplacement d'horaire; certainement pas une partie de baseball ou de hockey! Un peu plus d'intelligence et de dignité, S.V.P.!

Il y a tellement d'autres émissions d'information à produire et parfois à repasser. En plus, d'autres émissions, telles que celle The Nature de M. Suzuki, à produire et présenter.

Enfin, que le Téléjournal et Le Point aient lieu à compter de 21h.

J'accepterais pour cela, s'il le faut, une légère augmentation de mes impôts!

Yvon Bureau  
Québec

## Pouvoirs occultes

(Lettre à M. Jean Charest, ministre de l'Environnement)

De quels pouvoirs occultes jouissent les Amérindiens pour obtenir droits et privilèges, refusés aux citoyens ordinaires, sous les prétextes de *chasse de subsistance, rites religieux et coutumes ancestrales à perpétuer?*

Nos ancêtres ont eux aussi pratiqué une « chasse de subsis-

tance ». Cependant, avec l'évolution, la chasse est devenue une activité sportive et récréative. Les citoyens ordinaires ont dû modifier certaines coutumes ancestrales.

Les Amérindiens revendiquent droits et privilèges culturels et ancestraux, mais ne parlent jamais des devoirs envers la société. Ils se disent respectueux de la nature et des animaux et pourtant... C'est le plus beau prétexte pour excuser des actes de braconnage et piller le patrimoine faunique et halieutique de la collectivité.

Pendant que le citoyen ordinaire subit année après année règlements et restrictions de plus en plus sévères, l'Amérindien ne répond pas de ses actes de braconnage et obtient des « faveurs accrues ».

Le dernier incident « juteux » dans l'histoire moderne amérindienne découle de l'autorisation, émise par M. Jean Charest, ministre de l'Environnement, de chasser les oiseaux migrateurs en dehors de la période de chasse réglementaire, contrevenant ainsi à la Loi sur la Convention internationale concernant les oiseaux migrateurs, signée par le

Canada, le Mexique et les États-Unis.

M. Charest, quels pouvoirs de « persécution », pardon, de « persuasion » les Amérindiens ont-ils exercés, avec succès, pour que vous émettiez une autorisation, même provisoire, qui va à l'encontre de toutes les lois dont est assujéti le citoyen ordinaire ?

M. Blackburn, quand les Amérindiens répondront-ils de leurs actes de braconnage ? M. Gros-Louis et les siens ne se contentent plus des coins reculés de la réserve faunique des Laurentides, ils « collectent leur dû sur les battures du fleuve, en plein mois de mai ! Et ils appellent ça de la chasse !

Jacques Courcy  
Beauport

## Pas naïfs du tout

Immunisées contre les effets des avatars de tous genres, les personnes de 65 ans et plus verseront sans rechigner les 2 \$ exigés désormais en vue de l'exécution d'une ordonnance ou son renouvellement, même si des milliers d'entre elles ont, leur vie durant, travaillé comme des bêtes de somme, à un salaire de famine, sans l'aide de quiconque, payant pour elle, payant pour les

autres, payant pour tout, payant pour rien, payant tout le temps.

La résignation dont elles font preuve ne les empêche cependant pas de refuser de prendre des vessies pour des lanternes, c'est-à-dire de nier l'existence de la fausseté véhiculée à leur détriment, à savoir qu'elles consomment, de leur propre chef, des médicaments en quantité industrielle.

Le fait est que nul individu n'a encore jamais vu une personne âgée au restaurant demander un laxatif comme apéritif, se faire servir des pilules comme amuse-gueule, des capsules et des sachets comme plat de résistance, des dragées comme dessert et du sirop contre la toux comme vin de grand cru.

Alors, dans ce contexte, comment, diable ! peut-on ignorer ce que sont les médicaments ? Et comment, sapristi !, peut-on ne pas savoir que l'archipuisante industrie pharmaceutique empoche des milliards \$ sur milliards \$ en fabriquant autre chose que des bonbons pour être vendus à la « cenne » ?

Rosaire Tremblay  
Beauport

# LES IDÉES DU JOUR

## Favoriser des communautés régionales mobilisatrices

par Pierre BÉRUBÉ

M. Pierre Bérubé est chercheur invité auprès du Conseil des affaires sociales pour le rapport sur le développement intitulé : *Un Québec solidaire*.

Depuis quelques années seulement, notre société doit faire face simultanément à différents phénomènes de remise en question.

Notre place telle qu'elle existe au sein de la Fédération canadienne prend une tournure inégale. Nos relations avec les communautés autochtones n'arrivent pas à se définir. La concentration de l'immigration en milieu urbain, notamment dans la métropole, cause des tensions qui se perçoivent davantage. Le phénomène de la paupérisation dans les quartiers défavorisés tend à s'accroître. Et enfin, la désaffection en régions remet en question la chance de survie en milieu rural.

De la Commission Bélanger-Campeau au Forum pour l'emploi, en passant par les États généraux du monde rural, sans oublier les tables de concertation et tous les autres forums thématiques qui se succèdent, nous cherchons les solutions à l'égard des problèmes qui se cristallisent dans divers couches et secteurs de notre société.

### Des débats qui s'éternisent

L'ère du constat est plus qu'amorcée et devient même révolue. Nous avons le sentiment que la conjoncture actuelle ne nous permet pas d'en arriver à des solutions concrètes. Les débats s'éternisent et la morosité semble nous conquérir comme s'il s'agissait du seul moyen d'en finir.

Le «U.S. qu'on s'en va» de Yvon Deschamps exprime assez bien l'état d'âme actuel d'une bonne partie de la population québécoise.

### Un appel

La plus récente tendance, suite à ce long mûrissement, nous ap-

pelle au mouvement de solidarité. Il fut lancé par le Conseil de la coopération du Québec (Saint-Hyacinthe, début mai) et il fait l'objet du récent rapport sur le développement du Conseil des affaires sociales intitulé *Un Québec solidaire*.

En fait, cette étape nous incite à miser sur les solutions de prise en main, de mise en commun et de mobilisation collective.

Est-ce un vœu pieux ou un objectif réalisable ?

### Un esprit collectif

Ce que l'on oublie de penser, c'est que dans les faits, cet esprit collectif a été une caractéristique fondamentale du développement singulier de notre société.

De l'esprit de famille aux grandes corvées, en passant par la création du Mouvement Desjardins ou de la Caisse de dépôt, la survie de notre société a été assurée par cet esprit collectif même si nous ne possédions pas tous les leviers de développement à notre disposition. Donc, ce retour à cette défense d'origine ne fait donc pas appel à une mesure qui nous est étrangère ou artificielle mais constitue un potentiel issu de nos racines mêmes.

Mais à ce stade-ci, la mobilisation, la coopération et la prise en main ne seront que des slogans tant que l'on ne pourra pas définir pour qui et avec qui l'on doit se serrer les coudes. Il faut ainsi aller plus loin dans la compréhension de l'essence de notre organisation communautaire régionale.

### Des communautés régionales

Ce qu'il faut savoir, c'est que dans le passé l'appareil administratif et politique intervenait sur le territoire en fonction des communautés régionales établies et reconnues. Le seul forum où les municipalités pouvaient comparer



Il existe au Québec des communautés régionales bien définies. Par exemple, la Gaspésie, comme l'illustre la photo.

leurs expériences était le comté municipal (conseil de comté) qui, la plupart du temps, correspondait au comté électoral. Le peu de délimitation organisationnelle sur le territoire nous amenait automatiquement au comté comme base de référence communautaire mais aussi politique et administrative.

Cette reconnaissance par l'État de ces entités qui prirent naissance au fur et à mesure que la colonisation s'étendait sur le territoire a permis de déterminer partout au Québec des types de communautés régionales bien identifiées : Pontiac, Matapédia, Charlevoix, Argenteuil, Témiscouata, Maskinongé, Bellechasse, Témiscamingue, Kamouraska, Deux-Montagnes, Lotbinière, Beauce, Abitibi, Saguenay, etc.

C'est ainsi qu'à l'époque l'appartenance régionale et la cohésion pouvaient se traduire concrètement dans des cadres de référence effectifs et mobilisateurs.

### Le démantèlement

Toutefois, ce n'est que récemment, il y a une trentaine d'années, que l'on a amorcé avec insouciance le démantèlement de l'infrastructure de base des communautés régionales pour enfin adopter une pléthore de références organisationnelles aussi différentes les unes que les autres.

De plus, le mouvement de désorganisation communautaire régionale amorcé par la Commission de la carte électorale et suivi par le suite des ministères et organismes publics, a été accompagné

par un désoutillage du territoire rural (non urbain). Les services publics qui s'organisaient en fonction des communautés régionales établies ont été retirés en même temps que le délavement progressif des entités se poursuivait.

La multitude de cadres politiques et administratifs qui se chevauchent vient ainsi à démanteler l'ordre collectif établi et démobilise, par le fait même, l'élan de l'entité homogène caractérisée par une destinée commune.

### Perte d'identité régionale

Cet enlèvement sournois qui nous plonge dans un enchevêtrement structurel tel, tout en rayant les services publics des lors adaptés aux communautés régio-

nales, réussit à nous faire perdre notre identité régionale et même la notion de région au Québec.

La mobilisation communautaire souhaitée n'aura de sens que si les infrastructures politiques et administratives reconnaissent et mettent en application le fonctionnement de l'appareil étatique en fonction des cadres communautaires régionaux réels et longuement mûris.

Des consultations ont nécessité des investissements de quelques millions de dollars au début des années 1980, en vue de permettre aux citoyens et aux communautés locales de se prononcer sur la constitution d'un cadre de fonctionnement déterminé par les intérêts communs. Elles ont abouti à la création des municipalités régionales de comté (MRC) dont la plupart sont issues des anciens comtés municipaux et électoraux d'antan.

### Structurer le territoire

Si l'on admet que l'ère du constat a assez duré et que la mobilisation collective semblerait, comme dans le passé, la meilleure voie de réussite, ne serait-il pas temps enfin de confirmer le tout en se penchant vers une structuration cohérente, fixe et officielle du territoire intérieur québécois ?

Déterminer au moins sur un tel statut des régions éviterait de tourner en rond tout en donnant un coup de pouce au potentiel et au dynamisme communautaire qui dorment sous les décombres des structures territoriales artificielles et hétérogènes.

Il existe encore malheureusement une pudeur qui nous empêche d'aller trop loin vis-à-vis une reconnaissance trop poussée de l'organisation intérieure de l'État. À l'heure où l'on nous invite à faire des choix, il est temps de passer aux actes afin de favoriser la force collective et l'écllosion des réelles communautés régionales mobilisatrices. L'actuelle apathie fera donc place à une dynamique positive, basée tout simplement sur une réalité qui est la nôtre.

# LIQUIDATION ÉCHANTILLONS DE PLANCHER

# 50%

de rabais  
sur les modèles  
importés



Rabais spécial  
sur les commandes  
personnalisées.

Château   
d'aujourd'hui

Notre équipe de  
conseillers en aménagement  
vous orientera pour  
assurer votre choix.

QUÉBEC  
1515, rue Saint-Jean-Baptiste  
(angle Hamel et Henri-IV)  
(418) 872-2321

A M E U B L E M E N T S  
**TANGUAY**



LE 12 JUIN 1993  
**1 AN**

AUCUN COMPTANT, AUCUN PAIEMENT, AUCUN INTÉRÊT.\*\*

**COMMENCEZ À PAYER DANS**

SUR TOUTE LA MARCHANDISE

**DES PRIX EXCEPTIONNELS**

**SUPER SPÉCIAL TANGUAY**

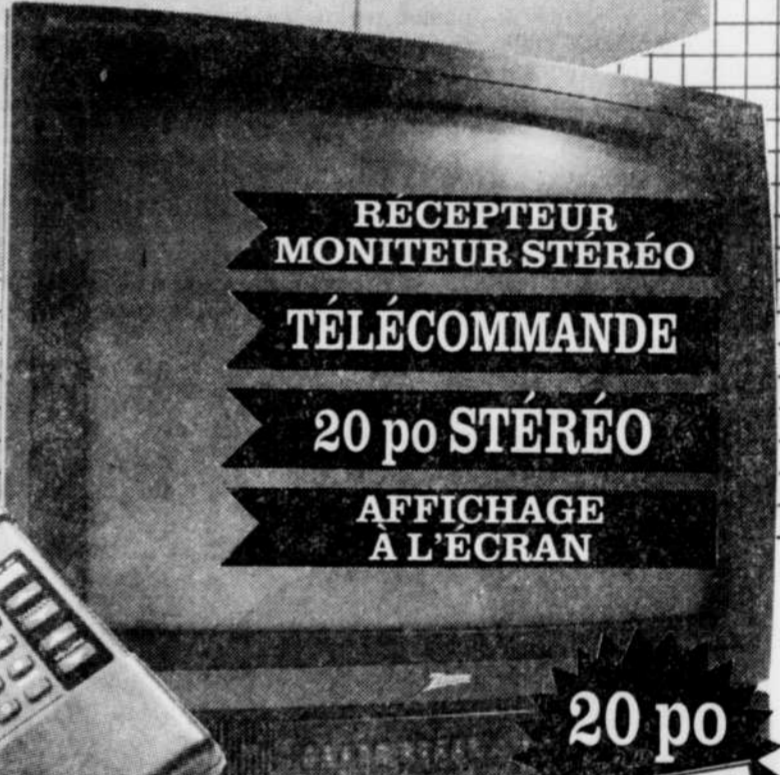
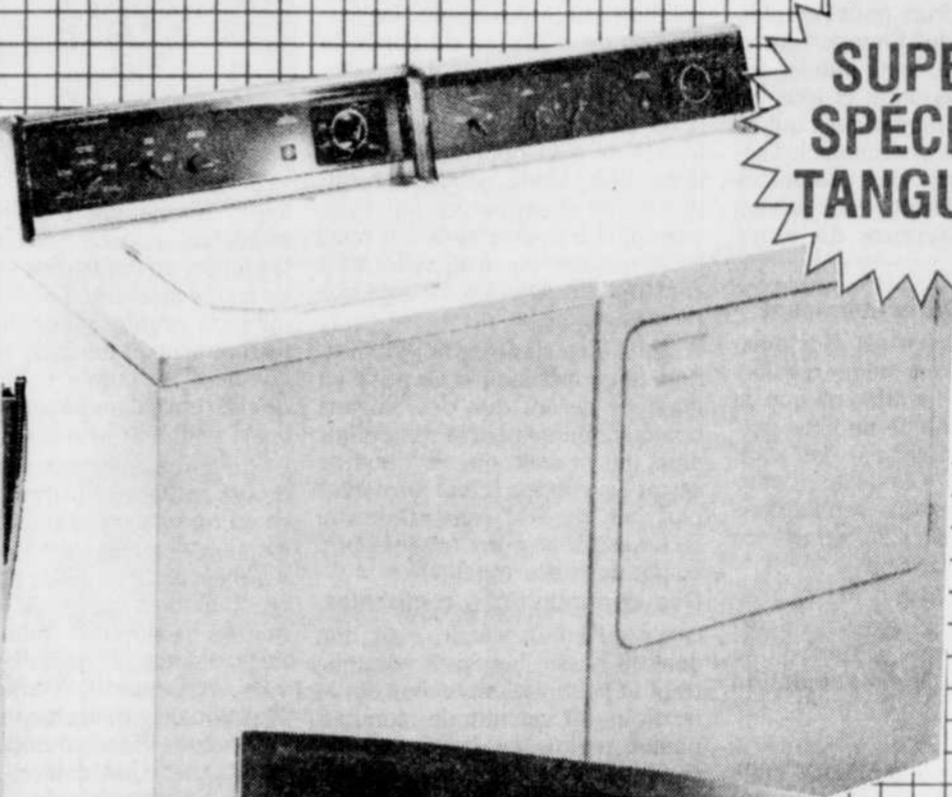
**SUPER SPÉCIAL TANGUAY**



**Inqlis**

**Whirlpool**

**Amana**



RÉCEPTEUR MONITEUR STÉRÉO  
TÉLÉCOMMANDE  
20 po STÉRÉO  
AFFICHAGE A L'ECRAN

20 po

**RABAIS de 100\$**

Prix courant : 399<sup>00</sup>

**ZENITH**  
SS6937BG

**299<sup>95</sup>**

GARANTIE: 36 mois 100% pièces et main-d'oeuvre

Une collaboration **Citadelle**



**CAUSEUSE Relaxon**

**399\$**

**GAGNEZ**  
cette magnifique **GEO 1992\***



\* La personne désignée au hasard sera jointe et devra répondre correctement à une question d'aptitude en mathématiques avant d'être déclarée gagnante.

Cartes de crédit acceptées. \*\* Sous réserve de l'approbation du Service du crédit, ne payez que les taxes de vente. L'intérêt sera porté à votre compte à partir du 12 mai 1993 sur le solde dû.

**Livraison et service gratuits à la grandeur de la province !**

<b>LÉVIS:</b> 5720, boul. Étienne-Dallaire (angle Kennedy) 833-4511	<b>BEAUPORT:</b> 535, boul. Ste-Anne 667-6282	<b>LES SAULES:</b> Carrefour Les Saules 5150, boul. l'Ornière 871-4411	<b>TROIS-RIVIÈRES:</b> 2200, boul. des Récollets (819) 373-1111	<b>RIMOUSKI:</b> 822, boul. Ste-Anne (route 132) POINTE-AU-PÈRE 725-4411	<b>LIVRAISON ET SERVICE:</b> QUÉBEC: 872-2242 TROIS-RIVIÈRES: (819) 373-1111 RIMOUSKI: 725-4411
--	---	---	---	--	--